

Assistant de direction et de gestion

Concours externe 2016

ANNALES

ASSEMBLÉE NATIONALE
Service des Ressources humaines



SOMMAIRE

Le concours externe d'assistant de direction et de gestion comporte une épreuve de présélection, des épreuves écrites d'admissibilité et d'admission ainsi que des épreuves orales d'admission. Lorsque les épreuves comportent plusieurs options, celles-ci sont choisies par le candidat lors de l'inscription et ne peuvent plus être modifiées par la suite.

Page

PROGRAMME INDICATIF DU CONCOURS

4

I. – PHASE DE PRÉSÉLECTION

Questionnaire à choix multiple

10

Cette épreuve est organisée si le nombre de candidats admis à concourir est supérieur à 200. Le questionnaire porte sur les domaines définis en annexe (*durée : 1 heure*). La note obtenue à cette épreuve n'est pas retenue dans le total ultérieur des points.

II. – PHASE D'ADMISSIBILITÉ

1.Épreuve de langue française (*coeff. 2 - durée : 2 heures*) visant à apprécier la maîtrise de l'expression écrite. Cette épreuve est constituée de deux parties :

29

« – le résumé d'un texte portant sur un sujet d'ordre général relatif aux problèmes politiques, économiques, culturels et sociaux du monde contemporain, en un nombre maximum de mots,

« – la rédaction de réponses courtes à des questions portant sur le même texte.

« Cette épreuve ne comporte pas de programme.

2. Épreuve pratique de secrétariat (*coeff. 3 - durée : 3 heures*). Cette épreuve se déroule sur ordinateur et nécessite la maîtrise des fonctionnalités de base du traitement de texte, du tableur et de la messagerie électronique. Elle est constituée de deux parties :

34

« – la présentation dactylographiée d'un texte manuscrit comportant des indications de modifications et un certain nombre de difficultés à résoudre (fautes de français, inélégances de style, mots absents ou impropres, interversions d'alinéas...),

« – la rédaction de documents pouvant nécessiter l'élaboration de tableaux et/ou de graphiques, à partir d'un dossier comportant une série de documents.

3. Épreuve pratique écrite de gestion administrative (*coeff. 2 - durée : 2 heures*) faisant appel aux connaissances des candidats portant sur les domaines définis en annexe.

45

4.Épreuve à option (*coeff. 2 - durée : 2 heures*) pouvant être, au choix du candidat :

« – une épreuve écrite de gestion comptable et financière. Cette épreuve se compose d'une ou plusieurs questions ou exercices pratiques faisant appel aux connaissances des candidats portant sur les domaines définis en annexe ;

60

« – une épreuve pratique de bureautique. Cette épreuve se déroule sur ordinateur et nécessite la maîtrise des fonctionnalités avancées du traitement de texte, du tableur et de la messagerie électronique. À partir d'un dossier documentaire, il est demandé aux candidats

68

d'analyser une situation et de présenter des solutions qui nécessitent la réalisation de travaux divers.

III. – PHASE D'ADMISSION

1. Épreuve obligatoire d'entretien avec le jury (*coeff. 5 – durée : 25 minutes*) consistant en :

– une présentation par le candidat de sa formation, de son éventuel parcours professionnel et des raisons qui l'incitent à se présenter au concours (durée maximum : 5 minutes) ;

« – un entretien permettant au jury d'apprécier la personnalité, la motivation et l'aptitude du candidat à exercer les missions confiées aux assistants de direction et de gestion. Cet entretien peut comporter des mises en situation professionnelle. Pour cet entretien, le jury dispose d'une fiche individuelle de renseignements préalablement remplie par le candidat (durée : 20 minutes).

2. Épreuve orale facultative de langue vivante consistant en une conversation libre dans une langue étrangère choisie par le candidat parmi les langues suivantes : allemand, anglais, espagnol et italien (*durée de l'épreuve : 15 minutes - coeff. 1, seuls les points au-dessus de la moyenne seront retenus*).

PROGRAMME INDICATIF DES ÉPREUVES DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'ASSISTANT DE DIRECTION ET DE GESTION

ÉPREUVE DE PRÉSÉLECTION

L'épreuve est destinée à vérifier les connaissances du candidat dans les domaines suivants :

- bureautique ;
- culture générale ;
- éducation civique ;
- gestion comptable et financière ;
- orthographe et grammaire ;
- raisonnement logique et mathématique.

CAS PRATIQUE DE SECRÉTARIAT

Le programme indiqué ci-après n'est pas limitatif.

Traitement de texte : Word 2010

1. Construction de documents structurés :

- mise en forme des caractères, alignement des paragraphes, marges, interlignes et espacements, trames de fond, tabulations, insertion de caractères spéciaux... ;
- respect des règles typographiques ;
- utilisation des styles et du volet de navigation ;
- mise en forme et numérotation automatique des titres ;
- maîtrise des en-têtes, pieds de page, gestion des sauts de page.

2. Utilisation des automatismes utiles aux documents élaborés :

- maîtrise du concept de section et gestion des sauts de section ;
- maîtrise des mises en page dans un même document (portrait ou paysage) ;
- création et gestion de document recto verso ;
- insertion de signets, renvois, notes de bas de page ou de fin de document, filigrane ;
- utilisation de champs pour afficher des informations variables ;
- création et utilisation de modèle par type de document.

3. Utilisation des courriers à l'adresse de destinataires multiples (publipostage) :

- création, utilisation, modification ;
- insertion de conditions.

4. Intégration d'illustrations (schémas, graphiques, formes, photos, images) :

- définition de l'habillage du texte autour des images ;
- création de tableaux ;
- insertion de graphiques ou tableaux Excel ;
- maîtrise du positionnement des différents objets (rognage) ;
- insertion d'objets et de liens hypertexte.

5. Maîtrise des fonctionnalités liées à l'impression de documents.

Tableur : Excel 2010

1. Application des mises en forme et mise en page :

- mise en forme de texte, de nombres, de cellules ;
- utilisation des styles ;
- application de mises en forme conditionnelles ;
- gestion des marges, orientation, en-têtes et pieds de page.

2. Saisie de données et exploitation de tableaux :

- création et mise en forme de données sous forme de tableau ;
- insertion, copie, déplacement de feuilles de calcul ;
- création de groupes de travail avec plusieurs feuilles ;
- liaisons dans un classeur.

3. Exploitation de la bibliothèque de fonctions :

- création de formules et fonctionnalités associées ;
- fonctions de calcul (statistiques...) ;
- calculs sur les dates, les jours, les heures... ;
- fonctions logiques (Si, Et...) ;
- conversion de données.

4. Maîtrise des fonctionnalités pour les listes de données :

- organisation de données sous forme de listes ;
- maîtrise des filtres, tris, gestion des doublons, des volets.

5. Génération de graphiques :

- création et utilisation des outils de graphique.

Messagerie électronique : Outlook 2010

Est attendue du candidat la maîtrise des fonctions de base de ce logiciel de messagerie.

GESTION ADMINISTRATIVE

1. Gestion administrative des relations externes

A. Gestion administrative des relations avec les fournisseurs :

- tenue d'une base de données fournisseurs ;
- traitement des ordres d'achat, des commandes ;
- traitement des livraisons, des factures et suivi des anomalies ;
- évaluation et suivi des stocks ;
- traitement des règlements et suivi des litiges.

B. Gestion administrative des relations avec les clients et les usagers :

- participation au suivi administratif d'opérations de prospection ;

- tenue d'une base de données clients ;
- traitement de devis et de commandes ;
- traitement administratif des livraisons et la facturation ;
- traitement des règlements et suivi des litiges.

C. Gestion administrative des relations avec les autres partenaires :

- suivi de la trésorerie et des relations avec les banques ;
- préparation de déclarations fiscales ;
- traitement des formalités administratives liées à l'activité ;
- suivi des relations avec les partenaires-métiers.

2. Gestion administrative interne

A. Gestion des informations :

- collecte et recherche d'informations ;
- production d'informations structurées ;
- organisation et mise à disposition des informations.

B. Gestion des modes de travail :

- organisation et suivi de réunions ;
- gestion des flux de courriers ;
- gestion des flux d'appels téléphoniques ;
- gestion d'espaces collaboratifs.

C. Gestion des espaces de travail et des ressources :

- mise en place d'un climat relationnel adapté à la demande ;
- maintien opérationnel et fonctionnel des espaces et des postes de travail ;
- gestion des contrats de maintenance, des abonnements... ;
- participation au suivi du budget de fonctionnement du service ;
- gestion des fournitures, consommables et petits équipements de bureau.

D. Gestion du temps :

- gestion des agendas personnels et partagés ;
- planification et suivi des activités.

3. Gestion administrative des projets

A. Suivi opérationnel du projet :

- mis en forme et diffusion du descriptif du projet ;
- organisation d'une base documentaire liée au projet ;
- production d'états budgétaires liés au projet ;
- traitement des formalités et des autorisations ;
- mise en relation des acteurs du projet ;
- suivi des réunions liées au projet ;
- suivi logistique du projet ;
- signalement et suivi des dysfonctionnements liés au projet.

B. Évaluation du projet :

- participation à l'élaboration des documents de synthèse ;

- participation au rapport d'évaluation ;
- mise en œuvre des opérations de clôture.

4. Gestion administrative des relations avec le personnel :

- gestion administrative courante (tableaux de permanences, de congés...)

OPTION GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE
--

1. Contrôle et traitement comptable des opérations commerciales :

- analyse du système d'information comptable ;
- contrôle des documents commerciaux ;
- enregistrement et suivi des opérations comptables relatives aux clients ;
- production de l'information relative au risque client ;
- enregistrement et suivi des opérations relatives aux fournisseurs ;
- réalisation des rapprochements bancaires (comptabilité de trésorerie) ;
- contribution à la performance du processus « Contrôle et traitement comptable des opérations commerciales » et la recherche de la sécurisation des opérations.

2. Contrôle et production de l'information financière :

- conduite d'une veille réglementaire nécessaire à l'établissement des comptes ;
- réalisation des travaux comptables relatifs à la constitution de l'entreprise et l'évolution du capital ;
- réalisation des opérations d'inventaire ;
- production des comptes annuels et des situations intermédiaires ;
- suivi comptable des travaux relatifs à l'affectation des résultats ;
- sauvegarde et archivage des documents comptables ;
- production d'informations nécessaires à la consolidation.

3. Gestion des obligations fiscales :

- conduite de la veille fiscale ;
- traitement des opérations relatives à la TVA ;
- traitement des opérations relatives aux impôts directs ;
- traitement des cas particuliers et autres impôts.

4. Gestion des relations sociales :

- conduite de la veille sociale ;
- préparation des formalités administratives de gestion du personnel et information des salariés ;
- gestion comptable de la paie et information des salariés.

5. Analyse et prévision de l'activité :

- identification de la structure des coûts ;
- calcul, contrôle et analyse des coûts de revient des activités, produits et services de l'organisation ;
- prévision et suivi de l'activité ;
- mise en place d'une gestion budgétaire ;
- élaboration des tableaux de bord opérationnels.

6. Analyse de la situation financière :

- analyse de la performance de l'organisation ;
- analyse de la rentabilité d'un investissement ;
- analyse de l'équilibre financier de l'organisation ;
- analyse de la trésorerie et de la solvabilité de l'organisation ;
- analyse des modalités de financement ;
- analyse dynamique des flux financiers.

7. Fiabilisation de l'information et du système d'information comptable :

- gestion des informations de l'organisation ;
- contribution à la qualité du système d'information.

OPTION ÉPREUVE PRATIQUE DE BUREAUTIQUE
--

Cette épreuve requiert une connaissance et une pratique approfondies des fonctions avancées des logiciels Word 2010 et Excel 2010.

Le programme indiqué ci-après n'est pas limitatif et s'ajoute à celui de l'épreuve pratique de secrétariat.

Traitement de texte : Word 2010

1. Fonctionnalités et automatismes liés aux documents longs (rapports, comptes rendus...) :

- création de mises en page élaborées (pages de garde, tables des matières...) ;
- création d'index de mots clés ;
- création de bibliographies.

2. Travail collaboratif :

- gestion des commentaires ;
- mettre un document à la disposition de plusieurs utilisateurs ;
- utilisation des options de suivi des modifications ;
- fusion des documents ;
- protection du contenu d'un document.

3. Personnalisation de l'interface Word :

- définition de raccourcis-clavier ;
- gestion de blocs de construction.

4. Macro-commandes :

- utilisation de l'onglet Développeur ;
- gestion de macros (création, exécution, modification, suppression).

5. Maîtrise des fonctionnalités liées à la gestion de tableaux :

- insertion d'un tableau, sélection dans un tableau ;
- pose et utilisation des tabulations dans un tableau ;
- insertion /suppression de colonnes, lignes, cellules ;
- scission et fusion de tableaux ;
- fusion et fractionnement de cellules ;

- tri d'un tableau ;
- conversion d'un texte en tableau ;
- mise en forme d'un tableau.

Tableur : Excel 2010

1. Maîtrise des fonctions de calcul et de recherche avancées d'Excel :

- maîtrise des formules et fonctions matricielles ;
- maîtrise des fonctions de recherche avancées.

2. Maîtrise des tableaux croisés dynamiques :

- création, présentation, exploitation et optimisation.

3. Analyse de plusieurs hypothèses avec les outils de simulation :

- conception de tableaux de simulation ;
- utilisation de gestionnaire de scénarios ;
- résolution de problématiques à plusieurs variables.

4. Gestion des tableaux avec les utilitaires d'Excel :

- utilisation et paramétrage de l'impression des vues personnalisées ;
- maîtrise des outils d'audit.

5. Accès à des données externes à partir d'Excel :

- récupération et analyse de données provenant d'une source externe ;
- création de requêtes.

6. Création de classeurs de macros personnelles, macros de classeur :

- création de classeurs de macros personnelles, macros de classeur ;
- exécution des macros.

Messagerie électronique : Outlook 2010

Est attendue du candidat la maîtrise des fonctions avancées de ce logiciel de messagerie (gestion automatique des messages, partage et délégation du calendrier et des contacts...).

CONCOURS D'ASSISTANT DE DIRECTION ET DE GESTION 2016

ÉPREUVE DE PRÉSÉLECTION : QUESTIONNAIRE À CHOIX MULTIPLE

Le questionnaire comporte 100 questions
et 19 pages numérotées de 1 à 19.

Durée : 1 heure.

Vos réponses doivent être reportées sur la fiche optique.

L'utilisation d'une calculatrice est interdite.

IL N'Y A QU'UNE SEULE BONNE RÉPONSE PAR QUESTION

Barème de notation :	une bonne réponse	:	+ 1 point
	une réponse fausse	:	- 1/2 point
	plusieurs réponses	:	- 1/2 point
	pas de réponse	:	0 point

Nombre de pages : **19 au total**

- 1.) Faut-il écrire ?
- A. Inquiète, vous examinez les routes que vous n'avez pas suivies.
 - B. Inquiète, vous examinez les routes que vous n'avez pas suivi.
 - C. Inquiète, vous examinez les routes que vous n'avez pas suivie.
 - D. Inquiète, vous examinez les routes que vous n'avez pas suivit.
- 2.) Comment appelle-t-on le programme malveillant qui permet à son concepteur de s'introduire dans un ordinateur afin d'en prendre possession ?
- A. Un virus
 - B. Un cheval de Troie
 - C. Un ver
 - D. Un hameçonnage
- 3.) La Mauritanie a une frontière commune avec :
- A. le Sénégal
 - B. la Guinée
 - C. le Niger
 - D. le Tchad
- 4.) Une commission d'enquête parlementaire est créée :
- A. pour un maximum d'un an
 - B. pour un maximum d'un mois
 - C. pour un maximum de six mois
 - D. sans durée déterminée
- 5.) Dans Excel 2010, pour supprimer les lignes en double dans une feuille de données, il faut cliquer dans l'onglet Données sur :
- A. Concaténer
 - B. Supprimer les lignes doubles
 - C. Supprimer les doublons
 - D. Consolider
- 6.) La moitié d'un centième est :
- A. 0,002
 - B. 0,005
 - C. 0,05
 - D. 0,02

7.) Lorsqu'une entreprise réalise un achat soumis à TVA, la TVA :

- A. est une charge pour l'entreprise
- B. est un produit pour l'entreprise
- C. représente une créance envers l'État
- D. représente une dette envers l'État

8.) Faut-il écrire ?

- A. Parmi ces interrogations, l'une paraît plus pressante.
- B. Parmi ces interrogations, l'une paraît plus pressante.
- C. Parmi ces interrogations, l'une paraît plus pressante.
- D. Parmi ces interrogations, l'une paraît plus pressante.

9.) Quel est l'intrus ?

- A. Internet Explorer
- B. Mozilla
- C. Google
- D. Safari

10.) Quel organisme est en charge de la mémoire audiovisuelle ?

- A. L'INA
- B. L'ORTF
- C. Le CSA
- D. La CNIL

11.) Le nombre de députés est fixé dans la Constitution à :

- A. un maximum de 577
- B. un maximum de 650
- C. 577
- D. 650

12.) Que faut-il écrire ?

- A. Beaucoup de gens pense ainsi.
- B. Beaucoup de gens pensent ainsi.
- C. Peu de gens pense ainsi.
- D. Trop de gens pense ainsi.

- 13.) Une bouteille d'un tiers de litre est aux trois quarts pleins. Céline en boit 20 cl. Combien reste-t-il dans la bouteille ?
- A. 0 cl
 - B. 5 cl
 - C. 7,5 cl
 - D. 13 cl
- 14.) Un document Word 2010 enregistré en tant que modèle a une extension du type :
- A. .docx
 - B. .dotx
 - C. .dos
 - D. .doc
- 15.) Quelle est la forme fautive ?
- A. Que nous pourvoyions
 - B. Que nous pourvoyons
 - C. Que nous pourvussions
 - D. Que nous pourvoissions
- 16.) En comptabilité, la ressource s'enregistre comme un flux :
- A. entrant qui s'enregistre au débit
 - B. entrant qui s'enregistre au crédit
 - C. sortant qui s'enregistre au débit
 - D. sortant qui s'enregistre au crédit
- 17.) Que faut-il écrire ?
- A. C'est à dire
 - B. C'est-à-dire
 - C. C'est à-dire
 - D. C'est-à dire
- 18.) Dans Word 2010, en utilisant la combinaison de touches ALT et 183, on obtient à l'écran :
- A. É
 - B. Ç
 - C. À
 - D. @

- 19.) La loi ALUR adoptée en 2014 porte principalement sur :
- A. l'organisation du territoire
 - B. la mise en place du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
 - C. le logement
 - D. la procédure pénale
- 20.) Une session ordinaire parlementaire :
- A. court du premier jour ouvrable de septembre au 1^{er} juillet
 - B. dure six mois
 - C. court du 1^{er} avril au 30 juin et du 1^{er} octobre au 30 décembre
 - D. court du premier jour ouvrable d'octobre au 30 juin
- 21.) Grand-père dit à ses petits-enfants : « Si je cuis deux tartelettes pour chacun de vous, il me restera assez de pâte pour trois tartelettes de plus. Mais si je voulais vous en faire trois chacun, il me manquerait la pâte pour deux tartelettes ». Combien Grand-père a-t-il de petits enfants ?
- A. 2
 - B. 3
 - C. 4
 - D. 5
- 22.) Quelle est la forme fautive ?
- A. Mon aïeul
 - B. Mes bisaïeux
 - C. Mes ayeux
 - D. Mes aïeux
- 23.) L'escompte de règlement est une réduction accordée à l'acheteur :
- A. en fonction de la quantité achetée
 - B. lorsqu'il paie au comptant
 - C. lorsqu'il a déjà payé un acompte
 - D. en cas de règlement par virement
- 24.) Parmi ces mots de passe, lequel est le plus sécurisé ?
- A. 4578IOJKLOFR4
 - B. 45843UHFRjkl
 - C. FR6ed9mk8r70!
 - D. jir.789

25.) Faut-il écrire ?

- A. Vraisemblablement
- B. Vraisemblablement
- C. Vraisemblablement
- D. Vraisemblablement

26.) Dans Outlook 2010, que signifie le champ Cci utilisé lors de l'envoi d'un courriel :

- A. Copie carbone invisible
- B. Copie cachée individuelle
- C. Copie collective invisible
- D. Copie conforme invisible

27.) Le prix Pritzker est attribué à :

- A. un chef d'orchestre
- B. un architecte
- C. un chef cuisinier
- D. un mathématicien

28.) La proportion de femmes actuellement élues à l'Assemblée nationale est approximativement de :

- A. 50 %
- B. 15 %
- C. 40 %
- D. 25 %

29.) Un ascenseur a une charge maximale de 150 kg. Quatre personnes pèsent, chacune, 60 kg, 80 kg, 80 kg et 80 kg. En combien de montées au minimum se retrouvent-ils tous en haut ?

- A. 2
- B. 3
- C. 4
- D. 7

30.) Le publipostage permet :

- A. l'envoi personnalisé d'un document uniquement à un destinataire unique
- B. l'envoi en nombre d'un document à des destinataires répertoriés dans une base de données
- C. le partage d'un document sur un réseau
- D. l'envoi d'un document protégé par un mot de passe

- 31.) Quand une entreprise amortit un véhicule en fonction des kilomètres parcourus, elle utilise un mode d'amortissement :
- A. linéaire
 - B. par unité d'œuvre
 - C. dégressif
 - D. par composant
- 32.) Quelle est la forme correcte ?
- A. Les séances se sont déroulées comme prévu.
 - B. Les séances se sont déroulé comme prévu.
 - C. Les séances se sont déroulé comme prévues.
 - D. Les séances se sont déroulées comme prévues.
- 33.) Dans Word 2010, pour insérer des contrôles dans un formulaire, il faut sélectionner l'onglet :
- A. Révision
 - B. Affichage
 - C. Développeur
 - D. Références
- 34.) Le parquet désigne les magistrats :
- A. chargés de l'administration pénitentiaire
 - B. chargés de rendre les décisions de justice
 - C. affectés en administration centrale
 - D. chargés de requérir l'application de la loi
- 35.) Une dissolution de l'Assemblée nationale par le Président de la République est impossible :
- A. si une précédente dissolution a déjà eu lieu dans l'année qui précède
 - B. si les députés viennent d'adopter une motion de censure
 - C. si le Président de l'Assemblée nationale s'y oppose
 - D. dans la première année qui suit les élections législatives générales
- 36.) Quel est le plus petit nombre à un chiffre qui peut, quand on lui ajoute un nombre à deux chiffres, donner 105 comme résultat ?
- A. 2
 - B. 4
 - C. 6
 - D. 8

- 37.) La base de calcul des cotisations sociales :
- A. est toujours le salaire brut
 - B. est toujours le plafond de Sécurité sociale
 - C. ne peut excéder le plafond de Sécurité sociale
 - D. dépend de chaque risque couvert
- 38.) « Après que » se construit avec :
- A. le subjonctif
 - B. l'indicatif
 - C. l'infinitif
 - D. l'optatif
- 39.) Dans Excel 2010, une suite de commandes permettant d'automatiser une série d'opérations s'appelle :
- A. une répétition
 - B. un VBR
 - C. une macro
 - D. une consolidation
- 40.) Le pendule de Foucault a été conçu pour :
- A. calculer la distance de la Terre à la Lune
 - B. prouver la rotondité de la Terre
 - C. déceler l'activité sismique de la Terre
 - D. mettre en évidence la rotation de la Terre
- 41.) Quelle est la formule correcte ?
- A. Les échanges et les conversations sont en train de s'achevés.
 - B. Les échanges et les conversations sont entrain de s'achevé.
 - C. Les échanges et les conversations sont entrain de s'achever.
 - D. Les échanges et les conversations sont en train de s'achever.
- 42.) Après l'adoption d'une loi et avant sa promulgation, le Conseil constitutionnel peut être saisi par :
- A. soixante députés ou soixante sénateurs
 - B. soixante députés et sénateurs
 - C. soixante députés ou quarante sénateurs
 - D. le président d'un groupe parlementaire de l'Assemblée nationale ou du Sénat

- 43.) Dans la famille D., chaque enfant a au moins un frère et une sœur. On peut être certain que la famille D. compte au moins :
- A. 2 enfants
 - B. 3 enfants
 - C. 4 enfants
 - D. 5 enfants
- 44.) L'enregistrement d'une facture fournisseur avant qu'elle ne soit établie constitue :
- A. une charge à payer
 - B. un produit à recevoir
 - C. une charge constatée d'avance
 - D. un produit constaté d'avance
- 45.) Quelle est l'orthographe correcte ?
- A. Une panne à l'atterissage
 - B. Une panne à l'aterrissage
 - C. Une panne à l'aterissage
 - D. Une panne à l'atterissage
- 46.) Dans Word 2010, quel est le raccourci clavier permettant d'insérer un saut de page :
- A. CTRL + ENTRÉE
 - B. CTRL + J
 - C. CTRL + E
 - D. CTRL + MAJ + P
- 47.) En Italie, le fondateur et dirigeant du Mouvement 5 étoiles est :
- A. Beppe Grillo
 - B. Silvio Berlusconi
 - C. Enrico Letta
 - D. Matteo Renzi
- 48.) Un maire est élu pour :
- A. 4 ans
 - B. 5 ans
 - C. 6 ans
 - D. 7 ans

- 49.) Quelle est la forme correcte ?
- A. Quelles fois accorder à ses propos ?
 - B. Quelle foi accorder à ses propos ?
 - C. Quel foix accorder à ses propos ?
 - D. Quelle foie accorder à ses propos ?
- 50.) Pierre gonfle huit ballons toutes les trois minutes. Si un ballon éclate tous les dix ballons, combien de ballons aura-il gonflé au bout d'une demi-heure ?
- A. 40
 - B. 72
 - C. 80
 - D. 96
- 51.) Les dotations d'amortissement :
- A. constituent une charge calculée
 - B. constituent une charge décaissée
 - C. diminuent la trésorerie de l'entreprise
 - D. n'ont pas d'impact sur le résultat
- 52.) Quelle est la formule correcte ?
- A. Il faut inventer des solutions quelque'elles soient.
 - B. Il faut inventer des solutions quelles qu'elles soient.
 - C. Il faut inventer des solutions quelque qu'elle soit.
 - D. Il faut inventer des solutions quelles qu'elle soit.
- 53.) Dans Word 2010, pour aligner du texte, il est possible d'utiliser des :
- A. signets
 - B. tablatures
 - C. tabulations
 - D. marques
- 54.) Laquelle de ces œuvres n'a pas été écrite par Alfred de Musset ?
- A. Le jeu de l'amour et du hasard
 - B. Les caprices de Marianne
 - C. Lorenzaccio
 - D. La confession d'un enfant du siècle

- 55.) Les députés sont élus au scrutin :
- A. majoritaire à un tour
 - B. majoritaire à deux tours
 - C. proportionnel à la plus forte moyenne
 - D. proportionnel au plus fort reste
- 56.) Quelle est la forme correcte ?
- A. Un processus thérapeutique
 - B. Un proressus thérapeutique
 - C. Un processus thérapeutique
 - D. Un proressus térapeutique
- 57.) Dans Excel 2010, pour ne rendre visibles que des données répondant à un ou plusieurs critères, il faut utiliser :
- A. un tri
 - B. un filtre
 - C. une fonction SI
 - D. une mise en forme conditionnelle
- 58.) Un troupeau est composé de chameaux et de dromadaires. On compte 180 têtes et 304 bosses. Sachant qu'un dromadaire possède une bosse et un chameau 2 bosses, combien y-a-t-il d'animaux de chaque espèce ?
- A. 56 dromadaires et 124 chameaux
 - B. 48 dromadaires et 132 chameaux
 - C. 28 dromadaires et 152 chameaux
 - D. 92 dromadaires et 88 chameaux
- 59.) Les écritures d'inventaire concernant les stocks consistent à :
- A. annuler le stock initial et le stock final
 - B. annuler le stock initial et constater le stock final
 - C. constater le stock initial et le stock final
 - D. constater le stock initial et annuler le stock final
- 60.) Quelle est l'orthographe correcte ?
- A. Un discours dhitirambyque
 - B. Un discours dithyrambique
 - C. Un discours dythirambique
 - D. Un discours dytirambique

- 61.) Dans Excel 2010, pour chercher une valeur dans la première colonne d'un tableau et afficher le contenu de la cellule se situant sur la même ligne que celle-ci, il faut utiliser la fonction :
- A. RECHERCHER
 - B. RECHERCHEV
 - C. RECHERCHEH
 - D. RECHERCHEL
- 62.) Qu'est-ce qu'une tétralogie ?
- A. Un ensemble de quatre œuvres
 - B. Un ensemble de trois œuvres
 - C. Un discours en quatre parties
 - D. Un discours en trois parties
- 63.) L'âge minimum pour être élu député est aujourd'hui de :
- A. 18 ans
 - B. 21 ans
 - C. 23 ans
 - D. 25 ans
- 64.) En passant de 20 à 27,5%, un taux d'intérêt augmente de :
- A. 7,5%
 - B. 12,5%
 - C. 37,5%
 - D. 42%
- 65.) Dans Excel 2010, dans une base de données clients contenant uniquement des données au format « texte », pour déterminer le nombre total de personnes dans la base, on peut utiliser la fonction :
- A. NB
 - B. NBVAL
 - C. NB.SI
 - D. NBNOM
- 66.) Le GIEC s'occupe des questions liées :
- A. aux énergies renouvelables
 - B. au réchauffement climatique
 - C. aux espèces en voie de disparition
 - D. à la pollution des mers et des océans

67.) Quelle est la forme fautive ? `

- A. Elle acquiert
- B. Il meut
- C. Elle vainc
- D. Il clos

68.) Dans Excel 2010, pour créer un scénario, il faut cliquer sur l'onglet :

- A. Données
- B. Révision
- C. Formules
- D. Affichage

69.) En 2016, l'Union européenne comprend :

- A. 26 membres
- B. 27 membres
- C. 28 membres
- D. 29 membres

70.) Quelle est la forme correcte ?

- A. Une demie-heure après son départ
- B. Une demie heure après son départ
- C. Une demi-heure après son départ
- D. Une demi heure après son départ

71.) L'intérim du Président de la République est assuré par le :

- A. Premier Ministre
- B. Président de l'Assemblée nationale
- C. Président du Sénat
- D. Président du Conseil constitutionnel

72.) Une carte routière est à l'échelle 1/250 000. Quelle distance réelle représentent 4 cm sur cette carte ?

- A. 25 km
- B. 250 km
- C. 1 km
- D. 10 km

73.) Quelle est la forme correcte ?

- A. Un accueil chaleureux
- B. Il recueille tous les suffrages
- C. Un recueil de textes législatifs
- D. Un écueil de taille

74.) Excel 2010 est un logiciel de la famille des :

- A. texteurs
- B. SGBDR
- C. tableurs
- D. logiciels de PréAO

75.) Quelle est la monnaie du Brésil ?

- A. le rand
- B. le réal
- C. le peso
- D. le sucre

76.) Qui est le plus rapide sur 100 mètres : un athlète courant le 100 mètres en 10 secondes ou un cycliste roulant à 36 km/h ?

- A. L'athlète
- B. Le cycliste
- C. Ils sont aussi rapides l'un que l'autre
- D. Il est impossible de les comparer

77.) Un billet de train avec 20 % de réduction coûte 15 euros. Combien coûte le billet plein tarif ?

- A. 18,75 euros
- B. 18,95 euros
- C. 17,95 euros
- D. 20,55 euros

78.) Parmi ces différents éléments de la fiche de paie, lequel n'est pas soumis aux cotisations sociales ?

- A. La prime d'ancienneté
- B. La prime sur objectifs
- C. Le remboursement de frais
- D. Les heures supplémentaires

79.) Dans le cadre d'un travail collaboratif sur Word 2010, il est impossible :

- A. de gérer des commentaires
- B. de communiquer textuellement en temps réel
- C. d'activer un suivi des modifications
- D. de fusionner des documents

80.) Quelle est la forme fautive ?

- A. Exhibition
- B. Exhubérant
- C. Exonérer
- D. Exacerbé

81.) Dans Excel 2010, pour créer un formulaire de saisie, on peut créer une :

- A. liste déroulante
- B. liste manuelle
- C. source de choix
- D. liste automatique

82.) La première femme élue à l'Académie française a été :

- A. Marguerite Duras
- B. Marguerite Yourcenar
- C. Hélène Carrère d'Encausse
- D. Françoise Sagan

83.) Quelle est la forme fautive ?

- A. a priori
- B. à posteriori
- C. illico
- D. ad libitum

84.) Pour l'une de ces fonctions conditionnelles SI, Excel 2010 fera apparaître le message suivant : « La formule que vous avez tapée contient une erreur » : laquelle ?

- A. =SI(E2>5000;500;0)
- B. =SI(H3<>C3;«X»;« »)
- C. =SI((H5=5%);ET(I5>3000);I5= « OK» ;« »)
- D. =SI(ET(H8=7%;I8>6000);«courrier»;«»)

85.) Quelle est la formulation fautive ?

- A. En dépit de son talent certain
- B. Quoiqu'il ait un talent certain
- C. Bien qu'il soit certainement talentueux
- D. Malgré qu'il ait un talent certain

86.) Dans Excel 2010, pour faciliter la saisie d'un numéro de téléphone, dans le « Format de cellule » de l'onglet Nombre, dans la liste Catégorie, on peut cliquer sur :

- A. Nombre
- B. Téléphone
- C. Personnalisée
- D. Spécial

87.) Quelle est la forme fautive ?

- A. Dénument
- B. Dénouement
- C. Indûment
- D. Dénigrement

88.) Il n'a pas reçu le prix Nobel :

- A. Obama
- B. Arafat
- C. Churchill
- D. De Gaulle

89.) Un sportif marche à la vitesse de 8 km/h. Il parcourt 14 km. Pendant combien de temps a-t-il marché ?

- A. 1 h 15
- B. 1 h 35
- C. 1 h 45
- D. 2 h 05

90.) Dans Excel 2010, pour figer la référence d'une cellule dans une formule de calcul, il faut utiliser la touche :

- A. F2
- B. F7
- C. F4
- D. F5

91.) Quelle est la formule correcte ?

- A. La situation est plus désespérée que nous ne l'avions pensé.
- B. La situation est plus désespéré que nous ne l'avions pensée.
- C. La situation est plus désespérer que nous ne l'avions pensé.
- D. La situation est plus désespérée que nous ne l'avions penser.

92.) Quel est le chiffre qui complète la série suivante : 66, 33, 70, 35, 74, 37 ?

- A. 87
- B. 78
- C. 39
- D. 40

93.) Dans un document Word 2010, pour automatiser une table des matières, il faut obligatoirement employer des :

- A. styles
- B. puces numérotées
- C. paragraphes
- D. lettrines

94.) En 2016, le Président de la Banque centrale européenne est :

- A. Jean-Claude Trichet
- B. Mario Draghi
- C. Jean-Claude Juncker
- D. Christine Lagarde

95.) Quelle est la formule correcte ?

- A. Quoi qu'on n'en dise, on n'en sait rien.
- B. Quoiqu'on en dise, on en sait rien.
- C. Quoi qu'on en dise, on n'en sait rien.
- D. Quoiqu'on n'en dise, on n'en sait rien.

96.) Dans Excel 2010, pour réaliser une analyse d'un tableau de données, il faut utiliser la fonctionnalité :

- A. tableau consolidé
- B. tableau synthétisé
- C. tableau croisé dynamique
- D. tableau analysé

- 97.) Jean a trois fois l'âge de François et 20 ans de moins que Julien. Dans cinq ans, ils auront à eux trois 112 ans. Jean est aujourd'hui âgé de :
- A. 25 ans
 - B. 33 ans
 - C. 49 ans
 - D. 51 ans
- 98.) Quelle est la formule correcte ?
- A. Nous ne pouvons l'exhonerer de ces charges.
 - B. Nous ne pourrons l'exonnérer de ses charges.
 - C. Nous ne pouvions l'exonerrer de ses charges.
 - D. Nous ne pourrions l'exonérer de ces charges.
- 99.) Quel est le protocole d'un serveur de courrier électronique sortant ?
- A. IMAP
 - B. IMAP ou POP
 - C. SMTP
 - D. POP
- 100.) Dans le calcul des coûts complets, les charges liées à l'administration sont incorporées dans le coût :
- A. d'achat
 - B. de production
 - C. de production et le coût de revient
 - D. hors production et le coût de revient

**CONCOURS D'ASSISTANT DE DIRECTION
ET DE GESTION
2016**

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVE DE LANGUE FRANÇAISE

Durée : 2 heures - Coefficient : 2

L'épreuve de langue française est constituée de deux parties :

- le résumé d'un texte portant sur un sujet d'ordre général relatif aux problèmes politiques, économiques, culturels et sociaux du monde contemporain, en un nombre maximum de mots ;
- la rédaction de réponses courtes à des questions portant sur le même texte.

Nombre de pages : **5** au total.

Aucun document n'est autorisé pour cette épreuve.

La télémédecine se présente sous la forme d'un double paradoxe. D'une part, elle porte sur un domaine dont on reconnaîtra volontiers qu'il ne se prête pas spontanément à la dématérialisation. L'acte de soins est en effet fondé sur une relation humaine de confiance entre le médecin et le patient, qui implique la présence physique du médecin. Une disposition du code de déontologie médicale interdit ainsi la « médecine foraine », une autre précise qu'un conseil dispensé par téléphone ne peut donner lieu à aucun honoraire. D'autre part, elle apparaît encore comme une pratique relativement marginale et confidentielle, alors même que ses promoteurs en font l'axe principal d'une réforme d'ampleur du système de soins. En 2008, la ministre de la santé, Mme Roselyne Bachelot, affirmait ainsi : la télémédecine « n'est pas un sujet comme les autres mais le système qui, dans les années à venir, va transformer les pratiques médicales, voire la manière dont nous concevons la santé ».

Pour tenter de sortir de ce double paradoxe, il convient de revenir sur le contexte dans lequel a émergé la télémédecine. Cette dernière trouve ses origines dans les consultations radio-médicales mises en place pour soigner ceux qui étaient dans l'impossibilité d'être en présence d'un médecin : par exemple les ouvriers travaillant sur une plate-forme pétrolière ; les scientifiques d'une expédition en Antarctique ; les marins, *etc.* Une instruction interministérielle de 1983 relative à l'aide médicale en mer, a ainsi précisé les conditions dans lesquelles les membres de l'équipage d'un navire étaient susceptibles de consulter par radio un médecin. À partir des années 2000, le développement des technologies de l'information et de la communication a constitué un puissant accélérateur et a conduit les pouvoirs publics à édicter plusieurs textes portant sur les soins à distance.

C'est l'Union européenne qui, la première, s'est intéressée à la santé à distance. En 2002, dans une communication intitulée « e-Europe 2005 : une société de l'information pour tous », la Commission européenne a marqué son souhait d'élargir l'accès à internet et de développer les échanges électroniques, y compris entre les administrations et les citoyens ; parmi les objectifs poursuivis par l'Union européenne figurait notamment celui de lutte contre l'exclusion sociale, qu'elle soit liée à un handicap, à l'âge ou à la maladie. En 2004, dans une communication intitulée « Santé en ligne – améliorer les soins de santé des citoyens européens », la Commission a adopté un plan d'action visant à développer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le domaine de la santé : c'est dans le cadre de ce plan qu'est apparue pour la première fois le terme « télémédecine », emprunté à l'Organisation mondiale de la santé. Pour l'Union, il s'agissait, d'une part, de garantir la mobilité des patients au sein de l'Union européenne et, d'autre part, de faciliter les « soins transfrontaliers », à savoir les soins dispensés ou prescrits par un médecin dans un État membre autre que l'État membre d'affiliation. Par la suite, ces deux objectifs seront constamment réaffirmés et poursuivis par les institutions européennes, notamment en 2008 à l'occasion d'une communication de la Commission portant précisément sur la télémédecine et incitant les États membres à « permettre un meilleur accès aux services de télémédecine en adaptant leurs législations nationales ».

En droit français, la télémédecine a fait son apparition en deux temps. Dans un premier temps, en 2004, la télémédecine a été consacrée de manière prudente par le législateur. La loi du 13 août 2004 a en effet affirmé que la télémédecine permet « entre autres, d'effectuer des actes médicaux [...] à distance, sous le contrôle et la responsabilité d'un médecin en contact avec le patient par des moyens de communication appropriés à la réalisation de l'acte médical » : adoptée sous l'impulsion de la Commission européenne, cette disposition mal rédigée ne sera suivie d'aucun effet. Dans un second temps, en 2009, la télémédecine a été consacrée de manière tout à la fois plus enthousiaste et plus précise. La loi du 21 juillet 2009 l'a ainsi définie comme « une forme de pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication ». Cette nouvelle définition sera suivie par de textes d'application, le décret du 19 octobre 2010 relatif à la télémédecine et plusieurs circulaires du ministre de la santé.

Contrairement à la manière dont il a souvent été présenté, il n'est pas certain que le décret de 2010 ait « fait le printemps » et ait répondu à toutes les interrogations suscitées par la télémédecine. Parmi celles-ci, certaines intéressent directement la problématique des téléservices publics : d'abord, on peut se demander si la télémédecine est un téléservice ; ensuite, il est permis de s'interroger sur le point de savoir si la télémédecine est un service public ; enfin, on peut douter de la capacité du régime juridique de la télémédecine, tel qu'il découle du droit en vigueur, à répondre aux défis juridiques posés par une telle pratique, notamment ceux relatifs à la protection des données personnelles et à la responsabilité.

Telle qu'elle est envisagée par le droit français, la télémédecine se présente comme un téléservice médical. Cette affirmation doit être comprise comme signifiant que la télémédecine est, d'une part, un service médical et, d'autre part, un service utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Affirmer que la télémédecine est un service médical semble relever d'une tautologie. Il apparaît pourtant nécessaire de bien distinguer la télémédecine d'une autre notion qui lui est proche : la télésanté.

La télémédecine et la télésanté ont en commun d'être des activités de service : elles consistent en des prestations offertes à des personnes physiques dans le domaine de la santé. Cependant, elles se différencient quant à la nature et au champ du service rendu. La télésanté est un concept beaucoup plus large que la télémédecine. Telle qu'elle est définie par l'organisation mondiale de la santé, la télésanté renvoie à « l'ensemble des activités liées à la santé et pratiquées à distance au moyen des technologies de l'information et de la communication ». Il s'agit par exemple des sites ou portails internet, en tout ou partie liés à la santé, qui proposent différents types de prestations : des conseils, des recommandations, des forums ou encore des bulletins d'information, etc.

La télémédecine s'inscrit pour sa part dans un cadre plus restreint : comme le souligne le code de la santé publique, elle est « une forme de pratique médicale ». Il ne saurait donc y avoir de télémédecine sans médecin. Cela n'est pas sans faire penser à la définition de l'acte médical donnée par le commissaire du gouvernement Fournier dans ses conclusions sur l'arrêt du Conseil d'État *Rouzet* de 1959, à savoir les « actes dont l'accomplissement présente des difficultés sérieuses et requiert des connaissances spéciales acquises au prix d'études prolongées » et, qui, en conséquence, ne peuvent être exécutés que par un médecin ou par un auxiliaire médical sous le contrôle et la surveillance d'un médecin. Sont donc exclus du champ d'application de la télémédecine tous les actes qui, bien qu'éventuellement accomplis à distance par des professionnels de santé, ne sont pas des actes médicaux. La télémédecine se présente ainsi comme un sous-ensemble de la télésanté dont la principale caractéristique tient à ce qu'elle concerne des activités exercées exclusivement par des médecins.

Comme l'indique l'utilisation du préfixe « télé », la télémédecine est un service médical dispensé à distance. C'est ce que confirme le code de la santé publique, qui évoque « une forme de pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication ». Au-delà de cette référence par le législateur à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, le pouvoir réglementaire a souhaité préciser, dans le décret du 19 octobre 2010, quels étaient les actes dispensés à distance relevant de la télémédecine. Ceux-ci sont au nombre de quatre. Le premier est la « téléconsultation » : un médecin donne une consultation à distance à un patient, lequel peut être assisté d'un professionnel de santé. Le patient et, le cas échéant, le professionnel de santé à ses côtés fournissent des informations ; le médecin pose le diagnostic. Le deuxième est la « téléexpertise » : un médecin sollicite à distance l'avis d'un ou plusieurs confrères sur la base d'informations médicales liées à la prise en charge d'un patient. La troisième est la « télésurveillance médicale à distance » : un médecin surveille et interprète à distance les paramètres médicaux d'un patient ; l'enregistrement et la transmission des données peuvent être automatisés ou réalisés par le patient lui-même ; en cas de nécessité, le médecin prend des décisions relatives à la prise en charge de ce patient. Le quatrième est la « téléassistance médicale » : un médecin assiste à distance un autre médecin au cours de la réalisation d'un acte, par exemple une opération chirurgicale.

Avec la télémédecine, il ne s'agit pas seulement de procéder à des formalités mais, notamment, de délivrer un diagnostic médical. Loin de remettre en cause la qualification de « téléservice » de la télémédecine, cette dernière observation nous paraît plutôt attester du fait que la définition de 2005 est dépassée et ne rend plus compte de la diversité des pratiques susceptibles d'être assimilées à des téléservices.

D'après **Olivier Renaudie**, Professeur de droit public : « **Télémédecine et téléservice public** », *Revue française d'administration publique*, 2013/2, n° 146.

Partie 1 (10 points) :

Résumez ce texte en 350 mots environ (une tolérance de +/- 10 % est accordée).

Vous indiquerez le nombre de mots utilisés en portant les mentions suivantes très lisiblement : repère formé d'un double trait // dans le texte écrit après chaque tranche de 25 mots, décompte chiffré cumulatif (25, 50, 100...) en regard dans la marge, total exact en fin d'exercice.

Partie 2 (10 points) :

1. Exposez ce que vous inspirent ces réflexions sur la télémédecine et son avenir dans la société contemporaine.
2. Définissez brièvement, dans leur contexte, le sens des termes suivants : *tautologie*, *implique*, *édicter*, *prestations*.
3. Explicitez et développez brièvement ce que signifie l'auteur par cette formule : « *il est permis de s'interroger sur le point de savoir si la télémédecine est un service public* ».

**CONCOURS D'ASSISTANT DE DIRECTION
ET DE GESTION
2016**

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVE PRATIQUE DE SECRÉTARIAT

Durée : 3 heures - Coefficient : 3

L'épreuve pratique de secrétariat est constituée de deux parties :

- la présentation dactylographiée d'un texte manuscrit comportant des indications de modifications et un certain nombre de difficultés à résoudre (fautes de français, inélégances de style, mots absents ou impropres, interversions d'alinéas...),
- la rédaction de documents pouvant nécessiter l'élaboration de tableaux et/ou de graphiques, à partir d'un dossier comportant une série de documents.

RAPPEL

Aucun nom, prénom ou signe distinctif ne doit apparaître sur les documents rendus par le candidat.

Le sujet comprend :

- la présente liasse qui compte 11 pages au total,
- un fichier Excel enregistré sur une clé USB : Bilan groupes d'études.xlsx.

Partie 1 (8 points) :

L'administrateur en charge du secteur de l'éducation au Comité d'évaluation et de contrôle vous confie la remise au propre d'un extrait du projet de rapport qu'il doit remettre à M. Alexis Bies et Mme Géraldine Ferbin, députés, rapporteurs d'une étude sur la mixité sociale dans l'Éducation nationale.

Il vous est demandé de rendre une copie dactylographiée du texte, qui comporte des indications de modifications manuscrites ainsi que des incohérences internes, fautes de français, etc.

Tout en Arial !
Merci !

3/1/11

LA RÉPARTITION DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT ENGENDRENT UNE SÉGRÉGATION PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIVE

Centre

1. L'offre éducative d'excellence s'est développée de manière anarchique et peut être socialement orientée

1 permettre

^{L'étude}
~~Étudier le développement~~ de l'offre d'options facultatives dans le second degré pourrait être un moyen de nuancer le constat critique dressé par les rapporteurs sur l'Etat de la mixité sociale à l'école. Il y a là en effet, ~~comme on le verra plus loin~~, un levier d'action en faveur d'un rééquilibrage, levier qui est déjà utilisé et pourrait l'être davantage. Pourtant, sur ce sujet encore et comme l'a bien montré la cour des comptes dans son rapport de mai 2010, le premier temps de l'analyse doit être celui d'une critique lucide, d'un double point de vue : le coût d'ensemble pour le système éducatif d'une trop grande palette d'options, d'une part, et les biais sociaux qui caractérise la répartition des options entre établissements et au sein de ceux-ci.

Faire un encadré avec l'extrait du rapport de la Cour des Comptes (en ital)

au profit des élèves les plus défavorisés

a. Un éparpillement des options coûteux pour le système éducatif

À l'opposé des indicateurs budgétaires mentionnés plus haut (cf. II.B.1.b) destinés à mesurer l'effort d'amélioration de l'encadrement des élèves dans les établissements difficiles, les mêmes documents budgétaires contiennent un indicateur qui encourage la limitation du nombre d'heures d'enseignement dispensées devant des groupes de 10 élèves ou moins. ~~Il n'y a là, en réalité, aucune contradiction car les logiques à l'œuvre ne sont pas du tout les mêmes dans l'un et l'autre cas~~ concentrer les moyens dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire n'a rien d'incompatible – au contraire – avec l'optimisation des moyens dans l'ensemble des établissements du second degré. Cette préoccupation fait notamment écho aux constatations de la cour des comptes. Égal à 7,2 % des heures dispensées dans l'ensemble de l'enseignement secondaire en 2014 (cf. infra), cet indicateur est censé poursuivre sa tendance ~~baissière~~ la cible étant pour l'heure fixée à 68 % en 2017.

Il ne faut pas y voir une contradiction

b. Un biais social ^{à la baisse} difficile à mesurer

14

Un rapport du conseil économique, social et environnemental de 2011 résume bien l'impression première qui s'impose lorsque l'on évoque le biais sélection des élèves que peut représenter le recours à une offre éducative particulière – autrement dit, aux options facultatives –, en particulier au collège : « Très souvent [...], les souhaits des parents ainsi que des équipes éducatives s'accorde tacitement, au sein d'un même établissement, pour renouer avec le tri des élèves en fonction de leur niveau et de comportement scolaire. Une politique d'option initiée par le ministère (qui renonce d'ailleurs ainsi à assurer l'égalité de l'offre d'enseignement) autorise, en fait, les établissements à ouvrir des classes de niveaux. Cette pratique qui constitue à l'évidence une remise en cause du principe du collège unique présente toutefois l'avantage de ne pas avoir d'effet spatial négatif. Les chefs d'établissements et les enseignants peuvent y voir une planche de salut en espérant que l'ouverture de classes à options empêchera le départ des élèves scolairement les plus performants. À l'inverse, elle présente l'inconvénient de mettre à mal les relations entre élèves d'un même établissement, certains éprouvant un sentiment de relégation. »

(1) Xavier Nau - Les inégalités à l'école, rapport de la CESE, sept. 2001, p. 54

pareil que pour l'extrait du rapport de la Cdc

Les rapporteurs ont d'ailleurs souvent entendu tout ou parti du même discours au fil des auditions qu'ils ont mené, de la part de parties prenantes très diverses. Et c'est par conséquent sans surprise qu'ils ont constatés, en particulier à l'occasion de l'analyse de la mise en œuvre de l'affectation des élèves entre les classes des collèges des agglomérations étudiées, une analyse semblable, nourrie de nombreux exemples d'établissement précisément désignés. Cette analyse est d'ailleurs étayée par des chercheurs spécialistes de la question.

→ cf. suite p. suivante

DISPOSITIFS À THÈME PAR TYPE DE COLLÈGE

Collèges	Thèmes				
	Art et culture	Sports	Sciences	Total	Ensemble
Collèges favorisés	40,5	55,1	2,4	100	24,2 %
Collèges moyens	16,2	77,9	5,9	100	25,9 %
Collèges défavorisés	6,3	91,6	2,1	100	44,3 %

Lecture : 44,3 % des collèges défavorisés présentent un dispositif thématique et 91,6 % de ces dispositifs sont sportifs.⁽¹⁾

Noter en note de bas de page

Source : François Bluteau, « Curriculum optionnel et composition sociale. Le cas des collèges », Socio-logos, Revue de l'association française de sociologie, 8/2013, février 2013, § 14.

On constate donc que sur l'échantillon étudié, les collèges accueillant une majorité d'élève dont la catégorie socioprofessionnelle (CPS) de référence est défavorisée sont presque deux fois plus nombreux (44,3 % contre 24,2 %) que les collèges dit favoriser a posséder un « dispositif à thème ». Mais on constate de manière tout aussi nette l'existence d'une forme de hiérarchie sociale entre ces dispositifs selon leur contenu : c'est quasi exclusivement en raison de l'implantation de sections sportives (91,6 % des dispositifs) que les collèges défavorisés sont aussi nombreux à se distinguer ; par contraste, les dispositifs artistiques et culturels – dont les classes à horaires aménagés musique, théâtre ou danse, ainsi que les classes à projet artistique et culturel – sont plus concentrés dans les collèges favorisés, même si ces derniers n'en ont pas le monopole. « En résumé, écrit François BALUTEAU, l'excellence n'est pas de même nature entre les types de collèges. »

C'est de manière aussi fine qu'il convient d'analyser la répartition par type de collège des langues vivantes – qui dans l'étude de François Baluteau comprennent également les langues régionales.

A notre avant le tableau "Disponitifs à thème..."

Justement, en rajoutant selon des catégories plus fines, le recherche corrobore cette analyse. C'est en particulier le cas du sociologue M. François Balutian dans un article de 2013 sur la composition des collèges à travers le prisme de ce qu'il dénomme "curriculum optionnel" dont les conclusions se fondent sur une étude quantitative et qualitative d'un échantillon représentatif de 500 collèges des secteurs publics et privés sous contrat, implantés dans six départements d'académie différents (1). Le tableau suivant est extrait de cet article, où l'expression "disponitifs à thème" a recouvert à la fois les classes au statut particulier ainsi que les options facultatives en français.

(1) Côte-d'Armor, Hérault, Haut-Rhin, Île de France, Pyrénées-Atlantiques, Pas-de-Calais

→ Mettre le tableau 2 sous forme de graphique ¹⁴/₁₂

~~On note que~~ la différenciation « par le haut » des collèges favorisés ne se manifeste qu'au-delà de trois langues vivantes proposées – et encore, les collèges « moyens » ou défavorisés étant environ un sur quatre à proposer quatre langues vivantes, contre un ratio d'un sur trois pour les collèges favorisés. M. Baluteau a la clairvoyance de préciser l'analyse en des langues concernées, pour faire apparaître une différenciation sociale entre russe et chinois d'une part – apanage des collèges favorisés –, arabe et portugais d'autre part – beaucoup plus enseignés dans les collèges « moyens » et défavorisés.

Il est visible, sur ces graphiques

Dans cette différenciation se mêle des enjeux de reconnaissance sociale de populations issues de l'immigration, de distinction sociale chez les populations favorisées en quête d'excellence, voir une dimension "marchande" ou du milieu concurrentiel de la part des chefs d'établissements, etc...

TABLEAU 2

7/11 15

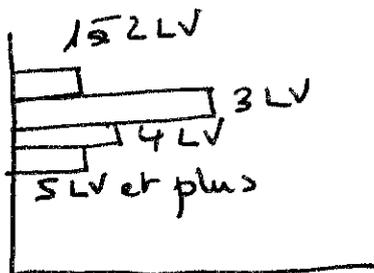
RÉPARTITION DES LANGUES VIVANTES PAR TYPE DE COLLÈGE

Collèges	Langues				Total
	1 à 2 langues vivantes	3 langues vivantes	4 langues vivantes	5 langues vivantes et plus	
Collèges favorisés	2,2	54,9	32,0	10,7	100
Collèges moyens	10,8	59,6	27,7	0,2	100
Collèges défavorisés	9,8	66,5	22,5	0,1	100

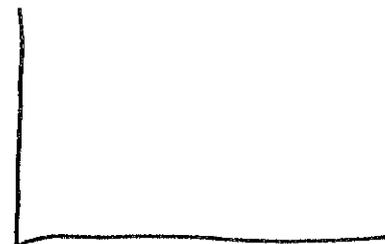
Lecture : 54,9 % des collèges favorisés propose trois langues vivantes.

Source : François Bluteau, . . .

→ Présenter le tableau en 3 graphiques :



Collèges favorisés



Collèges moyens



Collèges défavorisés

ANNEXE

70

COUR DES COMPTES

La lourdeur des horaires des enseignements au lycée est non seulement inefficace, mais elle rend en outre le système inéquitable : insuffisamment contrôlée, l'offre d'options contribue à creuser les écarts entre les établissements, d'une part, et entre les usagers, d'autre part. Une note de la DEPP de 2005 rappelle ainsi que « l'offre de formation (au sens examen et diplôme préparé et filière) et l'offre d'options déterminent le degré d'attractivité et de sélectivité des lycées ». C'est souvent la variété et le nombre d'options que propose un lycée qui fait sa plus ou moins grande réputation : pour les lycées les plus prestigieux, les options semblent davantage faire partie d'un acquis patrimonial que constituer les vecteurs d'un véritable projet.

Non seulement les options constituent, pour les mieux informés, un outil pour s'écarter des établissements moins réputés, mais la lourdeur des horaires ampute les moyens d'aide pédagogique dont pourraient disposer les élèves en difficulté. Le rapport précité des inspections générales du ministère concluait que « l'histoire des lycées, au cours de ces dernières décennies, est celle de la juxtaposition et de l'addition des séries et de leurs enseignements sans allègement de l'ensemble. Chaque discipline a ses représentants qui en défendent l'horaire, le coefficient au bac faisant obstacle à toute organisation pluridisciplinaire et à toute innovation ».

En définitive, la multiplication des options facultatives aboutit à un renchérissement des coûts du système scolaire et à une limitation des possibilités d'arbitrage entre les différentes politiques éducatives qui pourraient être mises en œuvre.

Partie 2 (12 points) :

Il vous est demandé, à l'aide des documents fournis (fiche n° 55 ci-après et base de données Excel enregistrée sur la clé USB), de rédiger une courte note à l'attention du Secrétaire général de l'Assemblée et de la Présidence, présentant un bilan de l'activité des groupes d'études pour les années 2013, 2014 et 2015, illustré par des graphiques.

Vous rédigerez ensuite un courrier-type à l'attention des nouveaux députés, détaillant la procédure de création d'un groupe d'études ; ce courrier est à préparer à la signature de M. Louis Vincent, vice-président de l'Assemblée nationale, président de la Délégation du Bureau chargée des groupes d'études.

Les autres moyens d'information des députés

Les moyens par lesquels les députés recueillent les informations nécessaires à l'exercice de leur mandat sont très divers. Les contacts qu'ils ont, en circonscription ou à Paris, avec les responsables d'administrations, d'organismes publics, de syndicats professionnels, d'associations et, au-delà, avec leurs électeurs leur permettent de recueillir de nombreux éléments de droit ou de fait sur la manière dont sont appliquées les lois et les améliorations qui pourraient leur être apportées. Les services de l'Assemblée nationale sont également à leur disposition pour répondre à leurs demandes (mise à disposition de documentation, rédaction de notes de synthèse...). Enfin, le travail parlementaire offre différentes voies pour obtenir des informations de la part du gouvernement ou de représentants de la société civile (auditions en commission, questions écrites et orales, missions d'information, commissions d'enquête, rapports transmis par le Gouvernement au Parlement...).

Seront étudiés ci-après les moyens d'information n'ayant pas fait l'objet de développements dans d'autres fiches de synthèse : l'activité des groupes d'études, la tenue de colloques dans les locaux de l'Assemblée nationale et l'inscription des représentants d'intérêts sur une liste fixée par le Bureau.

I. – LES GROUPES D'ÉTUDES

Les groupes d'études sont des instances ouvertes à tous les députés et constituées pour approfondir et suivre des questions spécifiques, qu'elles soient de nature politique, économique, sociale ou internationale. Ces instances n'interviennent pas directement dans la procédure législative. Leur mission est d'assurer une veille juridique et technique sur des questions trop spécialisées pour faire l'objet d'un examen suivi par les commissions permanentes (problématique, secteur d'activité...). Les groupes d'études sont également le lieu de discussions et d'échanges irremplaçables entre députés de tous bords.

Afin d'assurer le respect des prescriptions de l'article 23 du Règlement, qui interdit la constitution au sein de l'Assemblée nationale de « *groupes de défense d'intérêts particuliers, locaux ou professionnels et entraînant pour leurs membres l'acceptation d'un mandat impératif* », ainsi que « *la réunion dans l'enceinte du Palais de groupements permanents [...] tendant à la défense des mêmes intérêts* », la création de groupes d'études est soumise à une procédure d'agrément par le Bureau.

⁽¹⁾ Fiche d'information publiée sur le site Internet de l'Assemblée nationale dans la rubrique « *Découvrir l'Assemblée nationale* ».

Chaque demande de création présentée par un député est instruite par une délégation spécialisée du Bureau de l'Assemblée nationale, présidée par un vice-président (en l'occurrence, la délégation chargée des groupes d'études et des représentants d'intérêts). Avant de présenter ses conclusions, la délégation consulte la commission permanente compétente afin de savoir si l'objet du groupe lui semble compatible avec l'exercice de ses compétences règlementaires et la conduite de ses travaux. Ensuite, sur rapport de sa délégation, le Bureau donne ou refuse son agrément à la création du groupe d'études. C'est également au Bureau que revient la tâche de désigner le groupe politique auquel est attribuée la présidence du groupe d'études. Il appartient ensuite au groupe politique de désigner le président du groupe d'études, cette présidence revenant le plus souvent *de facto* au député à l'origine de la demande.

L'agrément donne droit à un certain nombre de facilités matérielles de fonctionnement (possibilité de réserver des salles de réunion, facilités de tirage et d'envoi de convocations, assistance, sur la base du volontariat, d'un fonctionnaire chargé d'en assurer le secrétariat). En revanche, les groupes d'études ne bénéficient d'aucun crédit de fonctionnement.

Depuis le début de la XIV^{ème} législature, 105 groupes d'études ont été agréés. Les thèmes couverts sont des plus divers : sectes, assurances, tourisme, ruralité, villes et banlieues, langues régionales, longévité, prisons, protection des animaux, etc.

Bénéficiant d'une grande souplesse de fonctionnement, les groupes d'études développent des activités très diverses : auditions de membres du gouvernement, de responsables de l'administration, de personnalités du secteur concerné (dirigeants d'entreprises, représentants de fédérations professionnelles ou de syndicats, responsables d'associations...), visites de sites ou d'entreprises, participation à des manifestations extérieures à l'Assemblée (colloques, salons professionnels...).

II. – L'ORGANISATION DE COLLOQUES A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'Assemblée nationale peut mettre à disposition certains de ses locaux pour la tenue de colloques ou de séminaires. Ceux-ci ont vocation à favoriser les échanges entre les députés et les différents acteurs de la société civile (représentants du monde de l'entreprise, de la recherche, de l'université, etc.).

Leur organisation est encadrée par un certain nombre de règles. La mise à disposition de salles, notamment à des organismes extérieurs, suppose ainsi qu'un formulaire et une option de réservation, préalablement renseignés par le député souhaitant réserver la salle, aient été contresignés par son Président de groupe, la décision d'attribution relevant du collège des Questeurs. Il est, par ailleurs, demandé aux organisateurs de s'acquitter d'un forfait de mise à disposition et du remboursement des frais techniques éventuellement engagés.

Depuis le 26 juin 2013, à la suite du rapport présenté par M. Christophe Sirugue, vice-président, en charge de la Délégation relative aux représentants d'intérêts et aux groupes d'études, des règles de bonne conduite encadrent l'organisation de ces colloques à l'Assemblée : ainsi, les prises de parole dans ces colloques ne peuvent en aucune façon dépendre d'une participation financière, sous quelque forme que ce soit.

**CONCOURS D'ASSISTANT DE DIRECTION
ET DE GESTION
2016**

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVE DE GESTION ADMINISTRATIVE

Durée : 2 heures - Coefficient : 2

Nombre de pages : **14** au total.

Avertissement :

Seul l'usage d'une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante ni aucun moyen de transmission, est autorisé.

L'usage de tout autre élément matériel ou documentaire est interdit.

Le sujet est composé de deux liasses :

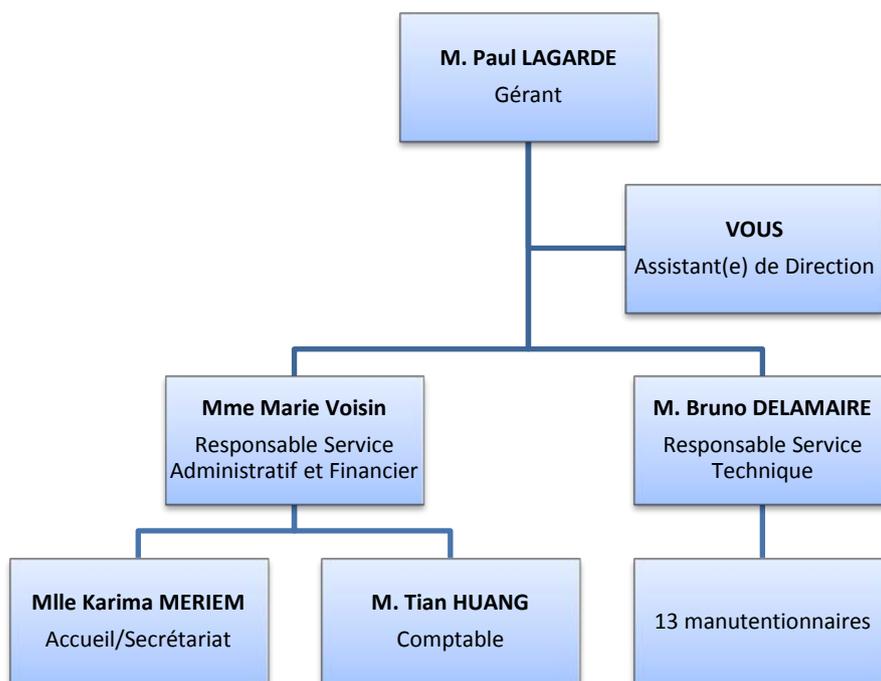
- une liasse paginée de 1 à 7,
- une liasse paginée de 8 à 14. Cette liasse, remise en un seul exemplaire au candidat, est à remettre au surveillant à la fin de l'épreuve.

Vous travaillez en qualité d'assistant(e) de direction de la société GARD ENTREPOSAGE située à Port-Camargue dans le Gard.

FICHE D'IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE

<i>Raison sociale :</i>	GARD ENTREPOSAGE
<i>Adresse :</i>	1 route de la Plage 30240 PORT CAMARGUE
<i>Téléphone :</i>	04 66 15 25 96
<i>Télécopie :</i>	04 66 15 25 97
<i>Mail :</i>	contact@gardentreposage.fr
<i>Site internet :</i>	www.gardentreposage.fr
<i>Effectif :</i>	19 salariés
<i>Date de création :</i>	1998
<i>Capital social :</i>	17 500 €
<i>Chiffre d'affaires 2015 :</i>	2 485 200 €
<i>SIREN :</i>	419 725 155
<i>Code APE :</i>	5210B Entreposage et stockage non frigorifique
<i>Forme juridique :</i>	SARL
<i>RCS :</i>	Perpignan B 419 725 155

ORGANISATION



Les clients sont des TPE, PME ou grands groupes provenant de secteurs d'activités variés.

- Commerce (commerce de détail, e-Commerce),
- Médical,
- Industrie,
- Hôtellerie.

Les marchandises sont entreposées sur des surfaces dédiées (7 000 m²) dans des locaux sécurisés. Les manutentionnaires prennent en charge les marchandises dès l'arrivée du client :

- Déchargement
- Contrôle quantitatif et qualitatif selon les exigences du client
- Référencement informatique
- Mise en stock

Le système d'information, développé en continu, permet la traçabilité complète des produits par le client.

Nous sommes le **15 septembre 2016**.

Depuis le début d'année, les entrepôts sont occupés à 80 %. Afin d'éviter de refuser des demandes des clients, la société a décidé de s'agrandir et a acheté un bâtiment proche des actuels locaux. Compte tenu de l'état du bâtiment, une rénovation de celui-ci s'impose.

Monsieur Lagarde a donc lancé le projet « Rénovation nouvel entrepôt ». Vous participez au suivi du projet en qualité de gestionnaire administratif(ve). Vous trouvez sur votre bureau les messages suivants (messages 1, 2 et 3) :

MESSAGE 1

Vous participez au projet « Rénovation nouvel entrepôt » qui a débuté le 22 août 2016. Comme nous arrivons dans la dernière phase du projet, je vous demande de rédiger un rapport d'étape. Je serai la signataire de ce document en tant que Chef de projet.

Pour vous aider dans votre mission, je vous joins :

- ✉ La note de cadrage qui décrit le projet (**Document 1**),
- ✉ Le planigramme de suivi des activités (diagramme de Gantt) (**Document 2**) réalisé à l'aide du logiciel OpenProj.

Vous voudrez bien compléter le modèle de rapport d'étape (**Annexe 1**). Toutes les tâches devant être réalisées au cours de cette période l'ont été sans retard ni incident. Le trait horizontal à l'intérieur de la tâche indique le degré d'achèvement de la tâche. Vous joindrez au rapport le diagramme de Gantt.

Une fois terminé, votre travail sera numérisé (rapport étape.pdf) et vous me l'enverrez par mail (marie.voisin@gardentreposage.fr). Vous trouverez en **annexe 2** une page écran d'un mail. Vous signerez le mail en indiquant uniquement votre fonction.

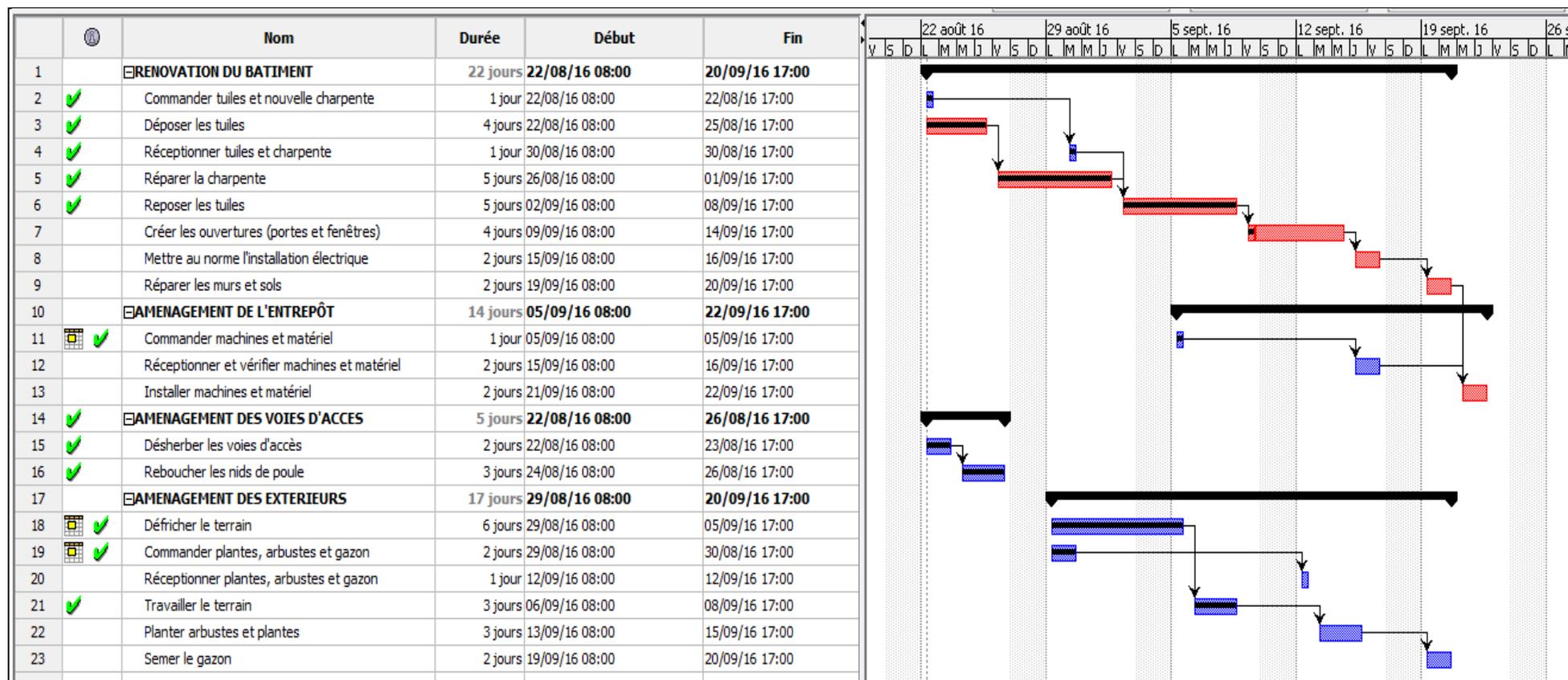
Merci et bon courage.

Marie Voisin

Document 1 : Note de cadrage

	<h1>GARD ENTREPOSAGE</h1>
Émetteur : M. Paul LAGARDE, Maître d'ouvrage	Destinataire : Mme Marie Voisin, Chef de projet
Projet : Rénovation nouvel entrepôt	le 5 août 2016
<p>1. But du projet :</p> <ul style="list-style-type: none">↗ Accroître la capacité de stockage par la mise à disposition de 2 000 m² supplémentaires,↗ Mettre aux normes, moderniser le bâtiment existant. <p>2. Origine du projet (constatation) :</p> <ul style="list-style-type: none">↗ Activité en constante évolution,↗ Taux d'occupation de 80 % des entrepôts actuels. <p>3. Liste du matériel et équipements à réceptionner :</p> <ul style="list-style-type: none">↗ Tuiles pour la couverture de l'entrepôt,↗ Plantes et arbustes pour l'aménagement des extérieurs,↗ Machines et matériels pour équiper le nouvel entrepôt. <p>4. Acteurs du projet :</p> <ul style="list-style-type: none">↗ M. Paul Lagarde, Maître d'ouvrage,↗ Mme Marie Voisin, Chef de projet,↗ Vous, Gestionnaire administratif(ve),↗ Autres intervenants : le personnel du service administratif et financier et du service technique. <p>5. Planning du projet :</p> <ul style="list-style-type: none">↗ Date de début : 22 août 2016 ; Date de fin : 22 septembre 2016,↗ Rapport d'étape le 15 septembre 2016 pour la période 22/08/2016 – 09/09/2016 inclus. <p>6. Financement du projet :</p> <ul style="list-style-type: none">↗ Autofinancement à hauteur de 65 %,↗ Emprunt auprès de la Société Générale pour le complément. <p>7. Phases du projet :</p> <ul style="list-style-type: none">↗ Rénovation du bâtiment,↗ Aménagement de l'entrepôt,↗ Aménagement des voies d'accès,↗ Aménagement de l'extérieur. <p>Chaque phase comprend plusieurs tâches à réaliser.</p> <p>8. Contraintes :</p> <ul style="list-style-type: none">↗ Obtention des autorisations administratives dans les délais impartis,↗ Ponctualité dans les livraisons.	
Validation le : 5 août 2016	
Paul LAGARDE	

Document 2 : Planigramme de suivi des activités (diagramme de Gantt), projet « Rénovation nouvel entrepôt »



MESSAGE 2

J'aurais besoin que vous me présentiez un budget prévisionnel lié à ce projet en tenant compte des éléments suivants :

- ✂ Achat d'une charpente : 120 000 €
- ✂ Achat de fenêtres et portes : 4 500 €
- ✂ Achat de l'entrepôt : 930 000 €
- ✂ Achat de tuiles : 35 000 €
- ✂ Achat plantes, arbustes et gazon : 3 200 €
- ✂ Dépenses imprévues : 2 % du coût du bâtiment
- ✂ Dépenses liées à l'inauguration : 2 900 €
- ✂ Électricien : 1 200 €
- ✂ Machines et matériel : 35 000 €
- ✂ Main d'œuvre (pose des ouvertures) : 2 500 €
- ✂ Main d'œuvre installation machines et matériel : 5 800 €
- ✂ Main-d'œuvre entreprise de bâtiments (toits) : 12 000 €
- ✂ Paysagiste : aménagement voie d'accès (5 000 €), extérieurs (3 700 €)
- ✂ Peintre : 1 100 €

Vous classerez les dépenses par rubrique (phase) et prévoyez une rubrique supplémentaire ("Dépenses diverses" comprenant les dépenses imprévues et les dépenses liées à l'inauguration du bâtiment). Vous effectuerez un sous-total pour chaque rubrique. Pour vous aider, vous disposez de la note de cadrage (**Document 1**) et du planigramme de suivi des activités (**Document 2**).

Je vous ai laissé un brouillon en **Document 3**. Vous effectuerez le travail sur l'**annexe 3**.

Merci.

Marie VOISIN

Document 3 : Brouillon état budgétaire

Titre à prévoir

Dépenses		Recettes	
Phase 1 :			
○ <i>dépense 1</i>			
○ <i>dépense 2</i>			
○			
Sous-total 1			
Phase 2 :			
○ <i>dépense 1</i>			
○ <i>dépense 2</i>			
○			
Sous-total 2			
Total dépenses		Total recettes	

MESSAGE 3

Je viens de recevoir un appel de la société Rayonnage France qui devait nous livrer aujourd'hui le matériel et les machines. Ils ne peuvent pas nous livrer avant lundi matin. Nous n'avons pas le choix, nous devons accepter cette solution.

Pourriez-vous compléter l'imprimé de signalement d'un dysfonctionnement (**annexe 4**) ?

Merci.

Marie VOISIN

NOTE :/20

Concours : ADG 2016

Épreuve : GESTION ADMINISTRATIVE

Nombre de pages remises :

Cette liasse doit être remise par le candidat au surveillant à la fin de l'épreuve.

(Ne pas désagrafer)

GARD ENTREPOSAGE

1 route de la Plage
30240 PORT CAMARGUE
☎ 04 66 15 25 96 - 📠 04 66 15 25 97
Mail : contact@gardentreposage.fr
Site : www.gardentreposage.fr



RAPPORT D'ÉTAPE N°...

IDENTIFICATION DU PROJET

Intitulé :

Date de début : Date de fin :

Chef de projet :

PÉRIODE COUVERTE PAR CE RAPPORT

Date de début : Date de fin :

DÉCLARATION DE L'AUTEUR DU RAPPORT

Je déclare que les informations de ce rapport reflètent fidèlement les actions, les résultats et l'état d'avancement du projet dans la période couverte par ce rapport.

Date :

Nom, prénom et fonction
de la signataire du rapport

.....
.....

III. MISE EN ŒUVRE SUIVANTE DES OPÉRATIONS

Étapes à terminer ou à réaliser pour mener à bien le projet jusqu'à son terme

Tâches	Date de début	Date de fin

IV. RÉSULTATS ATTEINTS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS FIXÉS DANS CETTE PHASE DE RÉALISATION DU PROJET

.....
.....
.....
.....

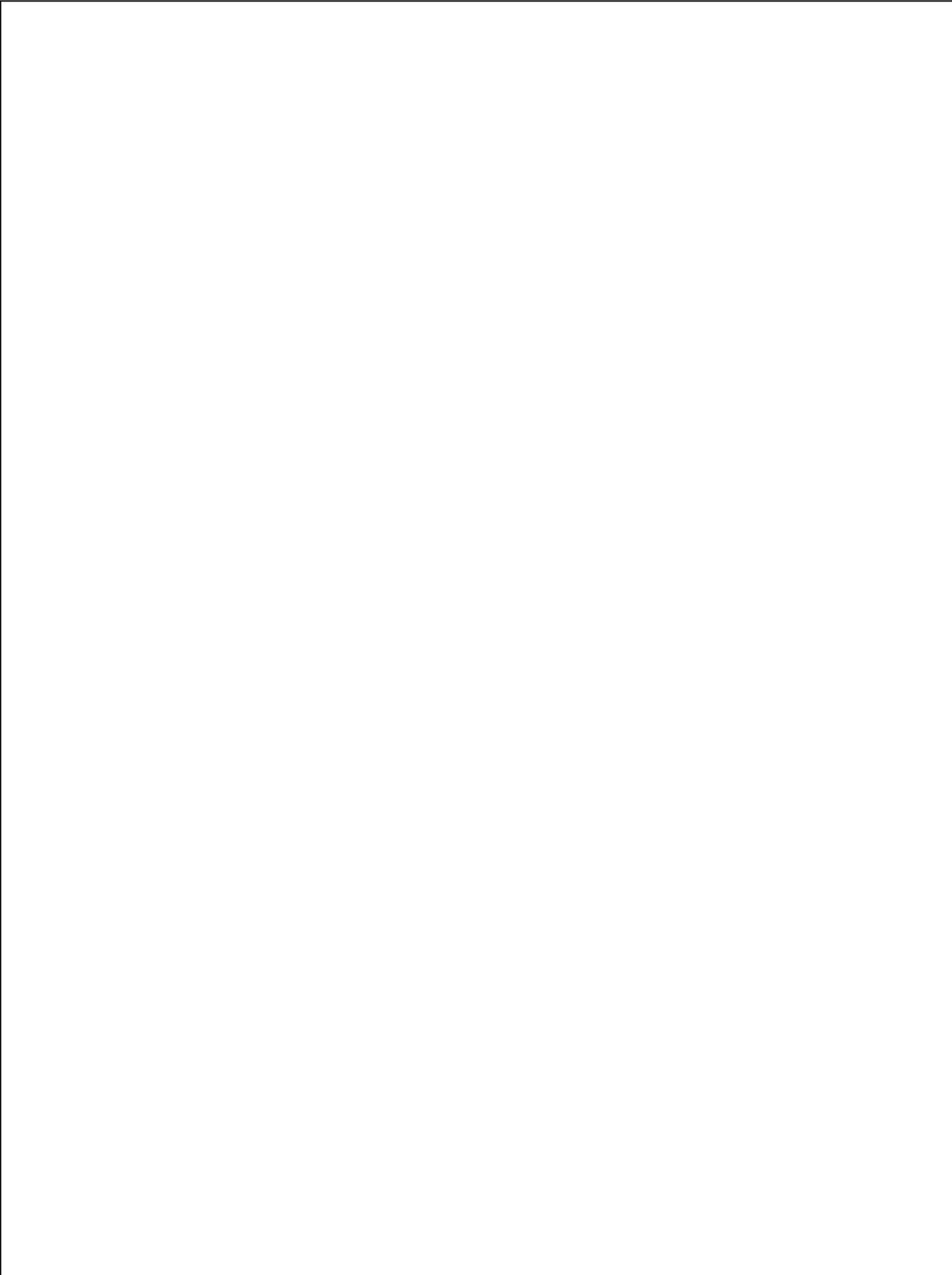
V. RÉCAPITULATIF DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

.....
.....
.....
.....

Documents joints :

.....
.....
.....

Annexe 3 : Budget



Annexe 4 : Imprimé de signalement d'un dysfonctionnement

Nom du projet :	
Dysfonctionnement en date du :	
Phase concernée
Tâche concernée
Fournisseur concerné
Description du dysfonctionnement
Solution proposée
Répercussion sur l'avancement du projet ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Justifier :

**CONCOURS D'ASSISTANT DE DIRECTION
ET DE GESTION
2016**

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

**ÉPREUVE DE GESTION COMPTABLE ET
FINANCIÈRE**

ÉPREUVE À OPTION

Durée : 2 heures - Coefficient : 2

Documents autorisés :

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé :

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel et documentaire.

Annexes à rendre avec la copie : annexes A et B (1 page)

Deux exemplaires de la page contenant les annexes sont fournis avec le sujet :

- un pouvant servir de brouillon,
- l'autre à remettre avec la copie.

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.

Toute information calculée devra être justifiée.

Les écritures comptables devront comporter les numéros, les noms des comptes et un libellé.

Nombre de pages : **8** au total.

Présentation générale de l'entreprise

La société anonyme CONFISERIE D'ANTAN est une PME fondée en 1993 par M. Chapon, implantée à Aix en Provence et qui développe une activité de vente de bonbons et de compositions de bonbons : pièces montées en bonbons, gâteaux de bonbons, bouquets de bonbons et brochettes de bonbons.

Les bonbons sont vendus en toutes circonstances. Cependant, le calendrier offre au marché de la confiserie des pics de consommations en période festive comme Mardi gras et le carnaval ou Halloween et Noël. Les ventes sont réalisées principalement sur internet. Les clients sont essentiellement des particuliers mais aussi des entreprises et administrations, surtout au moment des fêtes de fin d'année (arbres de Noël).

Les commandes sont réalisées de façon artisanale et « à la minute » pour faire bénéficier les clients de la qualité fraîcheur.

Les compositions de bonbons sont réalisées pour la plupart sur des socles PVC alimentaires réutilisables, ainsi qu'avec des pics, eux aussi alimentaires et aux couleurs des bonbons. Des réalisations en bonbons personnalisés sont possibles avec élaboration d'un devis par mail ou par téléphone.

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile. L'activité de l'entreprise est soumise au taux de TVA de 5,5 %.

Les comptes clients, fournisseurs et achats de matières premières sont composés de trois chiffres suivis d'un code personnalisé (voir ci-dessous). Les autres comptes ont un numéro constitué de six chiffres.

Extrait du plan de compte personnalisé de l'entreprise

Clients	
Code	Libellé
CE APA	APARIS
CE DEL	DELTA IMMO
CE GEN	CONSEIL GENERAL
CE SOM	SOMELI

Fournisseurs	
Code	Libellé
AUB	AUBERT SARL
AUT	AUTOPRO
AXA	AXA
CHO	CHOCOLATS SIMON
FRI	FRIOLA
FRU	FRUTIS
ORD	ORDILEC
REG	REGLISSES DE FRANCE

Achats de matières premières	
Code	Libellé
BERL	Berlingots
CARA	Caramels
CHOC	Chocolats
FRAI	Fraises sucrées
GUIM	Guimauves

Mission 1 - Opérations courantes d'exploitation

Monsieur Chapon souhaite vous associer au suivi des règlements fournisseurs. Au cours du mois de novembre 2015, il vous charge d'enregistrer des documents en attente.

Vous êtes chargé(e) :

- *de préciser quels sont les contrôles à effectuer avant de traiter une facture ;*
- *d'enregistrer au journal de l'entreprise la facture présentée en annexe 1 et le chèque d'acompte suite à l'acceptation du devis en annexe 2.*

Par ailleurs, à la suite de la réception de chocolats accompagnés de la facture n° 711, Monsieur Chapon s'est rendu compte que certains emballages étaient abîmés. Il contacte par téléphone son fournisseur qui lui assure une nouvelle livraison dans un délai maximum de huit jours.

Monsieur Chapon vous charge de réaliser le corps de la lettre accompagnant le retour de la livraison défectueuse.

Mission 2 - Opérations de trésorerie

Suite à un achat de matériel informatique au cours de la première quinzaine de novembre, l'entreprise semble rencontrer des problèmes de trésorerie.

Vous disposez de l'extrait du compte 512 de l'entreprise et d'un extrait du compte de l'entreprise à la banque en annexe 3.

Vous êtes chargé(e) :

- *de présenter l'état de rapprochement au 15 novembre 2015 (annexe A à rendre avec la copie) ;*
- *d'enregistrer les écritures de régularisation nécessaires au journal de l'entreprise ;*
- *de préciser pourquoi il est important pour Monsieur Chapon de réaliser ce travail de rapprochement avec la banque.*

Mission 3 – Opération d'investissement

Pour faire face à l'accroissement des commandes locales, il a été décidé d'acheter une nouvelle camionnette selon les conditions fournies en annexe 4.

Vous êtes chargé(e) :

- *d'expliquer pourquoi l'entreprise a choisi d'amortir la camionnette en fonction du kilométrage parcouru ;*
- *d'enregistrer l'acquisition de la camionnette au journal ;*
- *de présenter le tableau d'amortissement de la camionnette (annexe B à rendre avec la copie) ;*
- *de préciser quelle est l'opération d'inventaire qui découle de ce tableau au 31/12/15.*

ANNEXE 1 - Facture F641

FRIOLA ZI Nord 49000 Angers SARL au capital de 10 000 € FR 15 658 411 258 Facture n° F641 Client N° 2106 Commande n° 346	DOIT	15/11/2015 LES CONFISERIES D'ANTAN ZI La Garenne 13 100 Aix-en-Provence		
Référence	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant
F 06	Sachets 10 kg Fraises sucrées	10	34	340,00
B 123	Sachets 20 kg Berlingots	5	145	725,00
G 48	Sachets 10 kg Guimauves	6	85	510,00
		Remise 5%		78,75
		Net commercial		1 496,25
		Frais de port		15,00
		TVA 5,5%		83,12
<i>Paiement le 15/12/2015 par chèque</i>		Net à payer		1 594,37

ANNEXE 2 - Devis n° 1605

AUBERT SARL 148, chemin de Provence 13400 AUBAGNE		LES CONFISERIES D'ANTAN ZI La Garenne 13100 Aix-en-Provence Le 20/11/2015	
DEVIS n° 1605			
Description	Montant unitaire HT	Quantité	Montant HT
Présentoir pyramide de bonbons 25 cm	14,50	20	290,00
Présentoir pyramide de bonbons 30 cm	28,50	15	427,50
		Total HT	717,50
		TVA 20%	143,50
		Montant TTC	861,00
<u>Conditions financières :</u> Acompte de 30 % à la commande avec retour du présent devis signé Validité du devis : 2 mois			
Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre commande, par retour du présent devis signé accompagné du règlement par chèque.			
SA au capital de 15 000 € Siret 552 355 658 003 TVA intracommunautaire FR 27252325758			

**ANNEXE 3 - Extraits du compte 512100 et du relevé du compte à la banque
pour la période du 1^{er} au 15 novembre 2015**

EXTRAIT DU COMPTE 512

Dates	Libellés	Débit	Crédit	Soldes
01/11	Solde débiteur au 01/11	5 260,00		5 260 ,00
03/11	Virement client DELTA IMMO	2 634,20		7 894,20
05/11	Prélèvement EDF		345,23	7 548,97
05/11	Escompte effets de commerce n°236	1 495,00		9 043,97
06/11	Chèque n° 055789 au fournisseur FRUTIS		792,32	8 251,65
08/11	Remise de chèques	4 284,31		12 535,96
09/11	Chèque n° 055790 au fournisseur ORDILEC		9 473,64	3 062,32
12/11	Chèque n° 055791 au fournisseur CHOCOLATS SIMON		3 851,44	-789,12
13/11	Chèque n° 055792 à l'assureur AXA		483,77	-1 272,89
13/11	Agios sur remise à l'escompte		20,33	-1 293,22
13/11	Intérêts sur remise à l'escompte		29,54	-1 322,76
15/11	Remise de chèques à l'encaissement	1 200,00		- 122,76
	Solde au 15/11			-122,76

EXTRAIT DU RELEVÉ DE COMPTE DE L'ENTREPRISE À LA BANQUE

Dates	Libellés	Débit	Crédit	Soldes
01/11	Solde créditeur au 01/11		5 596,50	5 596,50
02/11	Virement du client SOMELI		391,34	5 987,84
03/11	Chèque n° 055788 au fournisseur REGLISSES DE FRANCE	336,50		5 651,34
05/11	Prélèvement EDF	345,23		5 306,11
06/11	Virement du client APARIS		854,31	6 160,42
08/11	Chèque n° 055789 au fournisseur FRUTIS	792,32		5 368,10
08/11	Remise de chèques à l'encaissement		4 284,31	9 652,41
10/11	Virement client DELTA IMMO		2 634,20	12 286,61
13/11	Chèque n° 055791 au fournisseur CHOCOLATS SIMON	3 851,44		8 435,17
13/11	Remise à l'escompte		1 495,00	9 930,17
13/11	Agios sur remise à l'escompte	20,33		9 909,84
13/11	Intérêts sur remise à l'escompte	29,54		9 880,30
13/11	Chèque n° 055790 au fournisseur ORDILEC	9 473,64		406,66
14/11	Revenus de titres		352,00	758,66
15/11	Remise de chèques à l'encaissement		1 200,00	1 958,66
	Solde au 15/11			1 958,66

ANNEXE 4 - Acquisition de la camionnette et amortissement.

Le 1^{er} décembre 2015, l'entreprise a acquis une camionnette de livraison auprès du concessionnaire AUTOPRO, pour un montant de 23 500 €HT, avec options supplémentaires pour 1 500 €HT. Elle a obtenu une remise de 2 % lors de cet achat.

Le concessionnaire s'est engagé à reprendre la camionnette au bout de quatre ans pour 4 000 €HT (TVA 20 %).

La facture (FA34) est réglée le jour même pour 10 000 € par chèque (n° 65432), le reste étant réglé à 60 jours.

Le véhicule est mis en service le 1^{er} décembre 2015 et l'entreprise choisit de l'amortir en fonction du kilométrage parcouru.

Année	kilométrage prévu
2015	2 000
2016	50 000
2017	60 000
2018	30 000

ANNEXE A - ÉTAT DE RAPPROCHEMENT

Compte 512 tenu par l'entreprise			Compte de l'entreprise tenu par la banque		
Opérations	Débit	Crédit	Opérations	Débit	Crédit

ANNEXE B - TABLEAU D'AMORTISSEMENT DE LA CAMIONNETTE

Valeur brute :		Valeur résiduelle :			
Base amortissable :		Durée d'utilisation :			
Date de mise en service :		Mode d'amortissement :			
Années	Kilométrages	Base	Annuités d'amortissement	Amortissements cumulés	Valeurs nettes comptables

**CONCOURS D'ASSISTANT DE DIRECTION
ET DE GESTION
2016**

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVE PRATIQUE DE BUREAUTIQUE

ÉPREUVE À OPTION

Durée : 2 heures - Coefficient : 2

Cette épreuve se déroule sur ordinateur et nécessite la maîtrise des fonctionnalités avancées du traitement de texte, du tableur et de la messagerie électronique. À partir d'un dossier documentaire, il est demandé aux candidats d'analyser une situation et de présenter des solutions qui nécessitent la réalisation de travaux divers.

- Le sujet est constitué :
- de la présente liasse qui compte **9** pages au total,
 - de trois fichiers enregistrés sur la clef USB, dans le **DOSSIER 1**.

RESSOURCES

- Un tableau de données brutes de la démographie des entreprises de transport (annexe 1 - fichier Excel 2010).
- Une analyse sur les entreprises françaises de transport : démographie et comptes (annexe 2 - fichier Word 2010).
- Une base de données « Salariés » de l'entreprise Defontaineau Textile (fichier Excel 2010).

SOURCES

Références, Juillet 2015, Les comptes des transports en 2014

Commissariat Général au développement durable-Service de l'observation et des statistiques

CONSIGNES D'IMPRESSION

Cette épreuve doit permettre d'évaluer les compétences du candidat en bureautique.

À ce titre, le candidat veillera à imprimer des documents présentant toutes les automatisations mises en place et les fonctionnalités avancées utilisées dans les logiciels Word et Excel 2010. Celui-ci pourra, ainsi, imprimer ses travaux en mode données, formules, des copies d'écran ou tout autre procédé qui lui semble judicieux.

Fiche d'identité

Raison sociale	Defonteneau Textile
Siège social	20 rue Dutertre 75012 Paris
Site web	DefonteneauTextile.com
Statut juridique	SA
Chiffre d'affaires HT 2015	1 467 200 €
Activité (code NAF)	Fabrication d'autres textiles n.c.a 1399Z
Convention Collective	Convention collective nationale de l'industrie textile du 1 ^{er} février 1951, IDCC 18
Directeur	Sacha Defonteneau
Date de création	1955
Effectif	30

Defonteneau Textile est une PMI familiale spécialisée dans la confection et la fabrication d'articles textiles. Elle propose des équipements de sécurité destinés aux forces de l'ordre et aux agents de sécurité privée, de la maroquinerie pour des maisons de création et du « sur-mesure » à partir de cahiers des charges. Sur le marché national, cette entreprise est réputée pour ses délais de fabrication très courts, sa production en petites séries et son innovation constante sur les tissus à usages techniques. En outre, celle-ci peut se prévaloir d'une renommée grandissante à l'international, avec des exportations en hausse. Cette entreprise jouit ainsi d'une bonne santé financière.

Ses locaux se partagent entre un atelier avec un bureau d'étude implanté à Amiens en Picardie, un atelier à Vitry sur Seine et un bureau à Paris dans le 12^{ème} arrondissement.

Sacha Defonteneau vient de succéder à son père à la direction de l'entreprise. Ce dernier a toujours voulu se concentrer sur son cœur de métier, en faisant preuve d'un bon sens managérial en optimisant l'emploi de toutes les ressources de l'entreprise. Son fils, quant à lui, s'inscrit dans une logique entrepreneuriale et songe à diversifier ses activités.

Vous êtes l'assistant(e) de gestion et de direction de Defonteneau Textile, Camille Legardier.

VOS MISSIONS

Une opportunité de reprise d'une société de transports se présente à Sacha Defonteneau. Conscient des risques qu'une telle décision fait peser sur sa société, votre dirigeant décide de se renseigner sur ce secteur des transports qu'il méconnaît. Il vous implique dans ce projet.

1. Vous êtes chargé(e) de présenter de manière plus lisible et ainsi plus exploitable les données brutes que vous a remises votre dirigeant dans son tableau général de la démographie des entreprises de transport (annexe 1).

Quelque temps plus tard, M. Defonteneau vous fournit le début de son analyse sur la démographie et les comptes des transports dans un fichier Word (annexe 2).

2.1 Vous êtes chargé(e) de mettre en forme ce document sur la démographie et les comptes des transports. Vous devrez notamment prévoir une page de garde et un sommaire.

2.2 Vous décidez d'intégrer à ce document, dans la rubrique « 1. Démographie des entreprises », deux éléments visuels en vous basant sur votre tableau général :

- **un tableau faisant apparaître uniquement le nombre d'entreprises au 1^{er} janvier 2014 dans les trois activités différentes de transports ainsi que les taux d'évolution annuelle de ces données sur les trois dernières années,**
- **un graphique sur la répartition sectorielle au 1^{er} janvier 2014 des entreprises de transports et entreposage.**

M. Defonteneau désire présenter sa nouvelle orientation stratégique à tous les collaborateurs du service financier afin d'en étudier la faisabilité. Vous disposez de la liste des collaborateurs dans un fichier Excel.

3. Vous êtes chargé(e) de convoquer les collaborateurs du service financier à une réunion le 22 octobre 2016 à 10 h dans la salle de réunion de l'entreprise.

4. Vous décidez d'améliorer et d'automatiser votre base de données « salariés » afin de pouvoir afficher automatiquement, à partir d'un matricule associé à chaque salarié, ses nom, prénom et service.

Annexe 1 : Tableau de données brutes de la démographie des entreprises de transport de 2003 à 2014

Année	Activité	Nombre d'entreprises
2003	Ferroviaire (voyageurs)	7
2003	TCU	539
2003	Routier (car)	4740
2003	Aérien (voyageurs)	370
2003	Autre transport de voyageurs	888
2003	Taxis	28514
2003	Ferroviaire (fret)	15
2003	Routier de fret et services de déménagement	41872
2003	Par conduites	29
2003	Maritime (fret)	80
2003	Fluvial (fret)	1035
2003	Aérien (fret) et spatial	17
2003	Entreposage et manutention	2023
2003	Services auxiliaires	1363
2003	Organisation du transport de fret	3289
2003	Activités de poste et de courrier	1478
2004	Ferroviaire (voyageurs)	6
2004	TCU	549
2004	Routier (car)	4812
2004	Aérien (voyageurs)	385
2004	Autre transport de voyageurs	888
2004	Taxis	29000
2004	Ferroviaire (fret)	15
2004	Routier de fret et services de déménagement	40883
2004	Par conduites	24
2004	Maritime (fret)	83
2004	Fluvial (fret)	1030
2004	Aérien (fret) et spatial	17
2004	Entreposage et manutention	2116
2004	Services auxiliaires	1353
2004	Organisation du transport de fret	3321
2004	Activités de poste et de courrier	1569
2005	Ferroviaire (voyageurs)	7
2005	TCU	495
2005	Routier (car)	4790
2005	Aérien (voyageurs)	377
2005	Autre transport de voyageurs	855
2005	Taxis	29170
2005	Ferroviaire (fret)	17
2005	Routier de fret et services de déménagement	39705
2005	Par conduites	24
2005	Maritime (fret)	80
2005	Fluvial (fret)	998
2005	Aérien (fret) et spatial	20
2005	Entreposage et manutention	2116
2005	Services auxiliaires	1304
2005	Organisation du transport de fret	3275
2005	Activités de poste et de courrier	1631
2006	Ferroviaire (voyageurs)	6
2006	TCU	453
2006	Routier (car)	4643
2006	Aérien (voyageurs)	349
2006	Autre transport de voyageurs	854
2006	Taxis	29150
2006	Ferroviaire (fret)	18
2006	Routier de fret et services de déménagement	38410
2006	Par conduites	25
2006	Maritime (fret)	80
2006	Fluvial (fret)	973
2006	Aérien (fret) et spatial	17
2006	Entreposage et manutention	2127
2006	Services auxiliaires	1230
2006	Organisation du transport de fret	3337
2006	Activité de poste et de courrier	1631
2007	Ferroviaire (voyageurs)	7
2007	TCU	487
2007	Routier (car)	4689
2007	Aérien (voyageurs)	524
2007	Autre transport de voyageurs	936
2007	Taxis	29557
2007	Ferroviaire (fret)	22
2007	Routier de fret et services de déménagement	38764
2007	Par conduites	26
2007	Maritime (fret)	85
2007	Fluvial (fret)	977
2007	Aérien (fret) et spatial	17
2007	Entreposage et manutention	2313
2007	Services auxiliaires	1298
2007	Organisation du transport de fret	3522
2007	Activités de poste et de courrier	1714
2008	Ferroviaire (voyageurs)	7
2008	TCU	499
2008	Routier (car)	4760
2008	Aérien (voyageurs)	521
2008	Autre transport de voyageurs	926
2008	Taxis	30117
2008	Ferroviaire (fret)	22
2008	Routier de fret et services de déménagement	39553
2008	Par conduites	28
2008	Maritime (fret)	88
2008	Fluvial (fret)	967
2008	Aérien (fret) et spatial	20
2008	Entreposage et manutention	2418
2008	Services auxiliaires	1340
2008	Organisation du transport de fret	3537
2008	Activités de poste et de courrier	1664
2009	Ferroviaire (voyageurs)	7
2009	TCU	492
2009	Routier (car)	4990
2009	Aérien (voyageurs)	538

2009	Autre transport de voyageurs	944
2009	Taxis	30875
2009	Ferroviaire (fret)	24
2009	Routier de fret et services de déménagement	40037
2009	Par conduites	29
2009	Maritime (fret)	110
2009	Fluvial (fret)	976
2009	Aérien (fret) et spatial	32
2009	Entreposage et manutention	2506
2009	Services auxiliaires	1481
2009	Organisation du transport de fret	3634
2009	Activités de poste et de courrier	1524
2010	Ferroviaire (voyageurs)	14
2010	TCU	495
2010	Routier (car)	5293
2010	Aérien (voyageurs)	581
2010	Autre transport de voyageurs	999
2010	Taxis	31381
2010	Ferroviaire (fret)	22
2010	Routier de fret et services de déménagement	40068
2010	Par conduites	46
2010	Maritime (fret)	128
2010	Fluvial (fret)	937
2010	Aérien (fret) et spatial	34
2010	Entreposage et manutention	2625
2010	Services auxiliaires	1713
2010	Organisation du transport de fret	3808
2010	Activités de poste et de courrier	1666
2011	Ferroviaire (voyageurs)	11
2011	TCU	515
2011	Routier (car)	5481
2011	Aérien (voyageurs)	587
2011	Autre transport de voyageurs	1035
2011	Taxis	31682
2011	Ferroviaire (fret)	25
2011	Routier de fret et services de déménagement	40136
2011	Par conduites	42
2011	Maritime (fret)	142
2011	Fluvial (fret)	915
2011	Aérien (fret) et spatial	42
2011	Entreposage et manutention	2810
2011	Services auxiliaires	1836
2011	Organisation du transport de fret	3873
2011	Activités de poste et de courrier	1624
2012	Ferroviaire (voyageurs)	13
2012	TCU	523
2012	Routier (car)	5739
2012	Aérien (voyageurs)	606
2012	Autre transport de voyageurs	1081
2012	Taxis	32743
2012	Ferroviaire (fret)	26
2012	Routier de fret et services de déménagement	40431
2012	Par conduites	46
2012	Maritime (fret)	148
2012	Fluvial (fret)	916
2012	Aérien (fret) et spatial	42
2012	Entreposage et manutention	2928
2012	Services auxiliaires	2018
2012	Organisation du transport de fret	3991
2012	Activités de poste et de courrier	1654
2013	Ferroviaire (voyageurs)	18
2013	TCU	533
2013	Routier (car)	6072
2013	Aérien (voyageurs)	668
2013	Autre transport de voyageurs	1153
2013	Taxis	33504
2013	Ferroviaire (fret)	34
2013	Routier de fret et services de déménagement	40689
2013	Par conduites	50
2013	Maritime (fret)	158
2013	Fluvial (fret)	901
2013	Aérien (fret) et spatial	47
2013	Entreposage et manutention	3005
2013	Services auxiliaires	2303
2013	Organisation du transport de fret	4077
2013	Activités de poste et de courrier	1678
2014	Ferroviaire (voyageurs)	18
2014	TCU	567
2014	Routier (car)	6810
2014	Aérien (voyageurs)	716
2014	Autre transport de voyageurs	1191
2014	Taxis	35260
2014	Ferroviaire (fret)	34
2014	Routier de fret et services de déménagement	41228
2014	Par conduites	61
2014	Maritime (fret)	174
2014	Fluvial (fret)	895
2014	Aérien (fret) et spatial	53
2014	Entreposage et manutention	3206
2014	Services auxiliaires	2515
2014	Organisation du transport de fret	4288
2014	Activités de poste et de courrier	1810

Les activités du transport, dans la NAF, sont classées en :

Transport de voyageurs	Transport de marchandises	Autres services de transport
Ferroviaire (voyageurs)	Ferroviaire (fret)	Entreposage et manutention
TCU	Routier de fret et services de déménagement	Services auxiliaires
Routier (car)	Par conduites	Organisation du transport de fret
Aérien (voyageurs)	Maritime (fret)	Activités de poste et de courrier
Autre transport de voyageurs	Fluvial (fret)	
Taxis	Aérien (fret) et spatial	

Entreprises françaises de transport: démographie et comptes

Évolutions

Début 2014, le nombre d'entreprises dans le secteur des « transports et entreposage » progresse de 4,1 % par rapport à début 2013. En 2014, les créations d'entreprises, hors micro-entreprises, sont très dynamiques (+ 14,2 %), les défaillances d'entreprises diminuent nettement (- 10,0 %). Sur l'ensemble du secteur, 2013 a été marquée par une faible croissance du chiffre d'affaires (+ 1,0 %) et une légère baisse de la valeur ajoutée brute (- 0,2 %). L'excédent brut d'exploitation a augmenté (+ 1,2 %) et l'endettement s'est poursuivi (+ 2,1 %).

Dans les transports routiers de fret et services de déménagement (TRM), le CA et la valeur ajoutée ont peu varié en 2013. En 2014, la valeur ajoutée brute pourrait reculer d'environ 1,1 %, l'EBE de 9,0 % et le taux de marge perdrait 0,7 point.

La production des entreprises de TCU continuerait d'augmenter en 2014.

En 2013, la production du secteur ferroviaire a progressé de 1,0 %.

Dans le transport maritime, la production a baissé (- 2,5 %) suite au recul du fret en lien avec la morosité des échanges internationaux. En 2014, la situation pourrait s'inverser.

La production des compagnies aériennes a peu augmenté en 2013 (+ 0,7 %). En 2014, leur activité diminue légèrement (- 0,4 % de passagers-kilomètres).

Le CA des sociétés d'autoroutes concédées est en hausse de 3,9 % en 2014, leurs investissements diminuent encore (- 26,6 %) et l'endettement se poursuit (+ 2,2 %).

Aéroports de Paris (ADP), la principale entreprise de services auxiliaires aériens, voit ses investissements nettement diminuer en 2014 (- 9,5 %) et sa dette financière à moyen et long termes continue de se creuser (+ 14,1 %).

Structures

Le secteur des « transports et entreposage » compte plus de 98 800 entreprises. Le taux de création d'entreprises (hors micro-entreprises) est proche de 8 %. Les micro-entreprises représentent près de la moitié des créations d'entreprises. Le taux de défaillance est de 1,8 %. Avec plus de 200 milliards d'euros de chiffre d'affaires, les entreprises de transport réalisent plus de 5 % du CA des entreprises françaises (hors agriculture).

Au sein des « transports et entreposage », le secteur du TRM représente près de 42 % des entreprises, emploie près de 26 % des salariés et réalise 21 % du CA.

Les entreprises du secteur ferroviaire réalisent 10,2 % du CA.

Les secteurs du transport maritime et du transport aérien de passagers représentent respectivement 6,5 % et 11,0 % de la production de l'ensemble des transports.

Le chiffre d'affaires des sociétés d'autoroutes concédées s'établit à 9,0 Md€.

Contenu

Ce chapitre décrit les évolutions des comptes des différents secteurs du transport et de l'entreposage entre 2012 et 2013 (voire 2014 quand les données sont disponibles).

Il donne par ailleurs un aperçu de la démographie d'entreprises en 2014

1. Démographie des entreprises

Début 2014, le secteur des transports et entreposage compte plus de 98800 entreprises (y compris micro-entreprises) soit 4,1 % de plus qu'au début 2013. En 2014, hors micro-entreprises, la création d'entreprises est très dynamique avec plus de 7800 entreprises soit + 14,2 % par rapport à 2013. La part des nouvelles immatriculations de micro-entreprises augmente nettement pour atteindre 47 % de l'ensemble des créations. Les défaillances diminuent nettement en 2014 (- 10 %) mais avec 1 800 unités restent à un niveau supérieur à celui de 2008 (1 670 défaillances).

Le nombre d'entreprises enregistre sa plus forte progression depuis huit ans

Entre le 1^{er} janvier 2006 et le 1^{er} janvier 2014, le nombre d'entreprises n'a cessé de progresser dans le secteur Transports et entreposage. La hausse en 2014 est cependant la plus forte (+ 4,1 %). Au total on dénombre 98 826 entreprises au 1^{er} janvier 2014.

Les plus fortes hausses proviennent des «autres services de transports» (+ 6,8 % en 2014). Pour la deuxième année consécutive, le transport de voyageurs compte un peu plus d'entreprises que celui du transport de marchandises (44 562 entreprises contre 42 445). Pour chacun des sous-secteurs, la hausse de 2014 est supérieure à celle en moyenne annuelle depuis 2008 : en particulier pour les « voyageurs» le différentiel est de trois points (+ 6,2 % contre + 3,2 %) avec un dynamisme particulier pour les transports par car.

Forte hausse des créations « classiques »

Le nombre de créations «classiques» (hors micro- entreprises) dans le secteur des transports et de l'entreposage, augmente de 14,2 % en 2014, avec 7 805 nouvelles entreprises, dépassant ainsi le record de 2008 (7592 entreprises créées). Le taux de création en 2014, à savoir le rapport entre le nombre de créations dans l'année et le nombre d'entreprises au début d'année, atteint 7,9 %.

Le plus grand pourvoyeur de créations en 2014 est le transport de voyageurs avec 4 248 nouvelles unités soit 767 créations de plus qu'en 2013 dont 167 dans les «Transports urbains et suburbains de voyageurs» et 572 dans les «Transports de voyageurs par taxis». Dans ce secteur le taux de création atteint 9,5 %. Cette forte augmentation provient des immatriculations d'entreprises de voitures de transport avec chauffeur (VTC), gelées par l'État en février 2014 suite au conflit avec les taxis, qui reprennent à partir du 1^{er} octobre, date d'entrée en vigueur de la loi Thévenoud sur les taxis et VTC.

Le transport de marchandises progresse moins fortement que le transport de voyageurs mais se redresse néanmoins de 6,8 % après la forte baisse de 2013 (- 18,8 %). Dans les «Transports routiers de fret de proximité» on dénombre 162 créations en plus par rapport à 2013.

Dans les « Autres services de transport» les créations « classiques» sont moins dynamiques que les années précédentes.

Dynamisme encore plus marqué que les années précédentes du micro-entrepreneuriat

Excepté en 2011, le nombre des nouvelles immatriculations de micro-entreprises progresse chaque année et dope ainsi les créations d'entreprises depuis 2009. En 2014, les nouvelles micro-entreprises sont presque aussi importantes que les créations classiques (respectivement 6 998 et 7 805 unités) : la part des créations de micro-entreprises dans l'ensemble des créations (47,3 %) se rapproche de celle de l'ensemble des secteurs principalement marchands (51,5 %), gagnant 9,8 points en un an (contre seulement 0,4 point pour l'ensemble de l'économie marchande).

En 2014, le nombre de nouvelles micro-entreprises augmente de 70 %. Comme pour les créations «classiques» la hausse du nombre de nouvelles micro- entreprises est particulièrement sensible chez les taxis (3,6 fois plus de nouvelles immatriculations, de 988 unités en 2013 à 3 597 en 2014) du fait des très nombreuses immatriculations de VTC. Le secteur « Transports routiers de fret de proximité» enregistre aussi une forte croissance: les nouvelles immatriculations 2014 sont plus de deux fois supérieures à celles de 2013. De même, on observe un doublement des créations de micro-entreprises dans le secteur « Autres activités de poste et de courrier».

La majorité des créations, «classiques» ou pas, s'observe principalement au quatrième trimestre et en Ile-de-France.

Net recul des défaillances d'entreprises

En 2014, 1 802 défaillances sont prononcées soit un net repli par rapport à 2013 (- 10,0 %). Le taux de défaillance est de 1,8 % marquant ainsi une baisse sensible puisqu'il était supérieur à 2 % les années précédentes. Cette diminution des redressements judiciaires se confirme dans tous les grands secteurs (voyageurs, fret, autres services). Elle est particulièrement nette dans les « Transports routiers de fret et services de déménagement », qui représentent les trois quarts des défaillances des transports, avec 156 défaillances de moins qu'en 2013. Les plus importantes défaillances sont celles de l'Union des coopérateurs d'Alsace (entreposage et stockage non frigorifique, 2700 employés et un CA de 493 M€ en 2010) et de la Société nationale maritime Corse Méditerranée (SNCM, transports maritimes et côtiers de passagers, 2 100 salariés et 191 M€ de CA en 2012).

2.1. Comptes des entreprises de transport

[partie complétée ultérieurement, 2 pages]

2.2 Entreprises de transport routier de marchandises (TRM)

[partie complétée ultérieurement, 2 pages]

2.3 Entreprises de TRM dans l'UE élargie de 2012

[partie complétée ultérieurement, 2 pages]

2.4 Entreprises de messagerie et du fret express

[partie complétée ultérieurement, 2 pages]

2.5 Entreprises de transport collectif urbain

[partie complétée ultérieurement, 2 pages]

2.6 Entreprises ferroviaires

[partie complétée ultérieurement, 2 pages]

2.7 Entreprises de transport fluvial

[partie complétée ultérieurement, 2 pages]

2.8 Entreprises de transport maritime

[partie complétée ultérieurement, 2 pages]

2.9 Compagnies aériennes françaises

[partie complétée ultérieurement, 2 pages]

3.1. Sociétés d'autoroutes concédées

[partie complétée ultérieurement, 2 pages]

3.2 Aéroports de Paris (ADP)

[partie complétée ultérieurement, 2 pages]

Source : RéférenceS, Juillet 2015, Les comptes des transports en 2014
Commissariat Général au développement durable-Service de l'observation et des statistiques

Fichiers électroniques mis à disposition des candidats

En raison du format PDF des annales, les fichiers présentés ci-après ne restituent pas strictement leur mise en forme au format électronique.

– Tableau de données brutes de la démographie des entreprises de transport (annexe 1 - fichier Excel 2010).

– Analyse sur les entreprises françaises de transport : démographie et comptes (annexe 2 - fichier Word 2010).

– Base de données « Salariés » de l'entreprise Defontaineau Textile (fichier Excel 2010).

Démographie des entreprises de transport

Année	Activité	Nombre d'entreprises
2003	Ferroviaire (voyageurs)	7
2003	TCU	539
2003	Routier (car)	4740
2003	Aérien (voyageurs)	370
2003	Autre transport de voyageurs	888
2003	Taxis	28514
2003	Ferroviaire (fret)	15
2003	Routier de fret et services de déménagement	41872
2003	Par conduites	29
2003	Maritime (fret)	80
2003	Fluvial (fret)	1035
2003	Aérien (fret) et spatial	17
2003	Entreposage et manutention	2023
2003	Services auxiliaires	1363
2003	Organisation du transport de fret	3289
2003	Activités de poste et de courrier	1478
2004	Ferroviaire (voyageurs)	6
2004	TCU	549
2004	Routier (car)	4812
2004	Aérien (voyageurs)	385
2004	Autre transport de voyageurs	888
2004	Taxis	29000
2004	Ferroviaire (fret)	15
2004	Routier de fret et services de déménagement	40883
2004	Par conduites	24
2004	Maritime (fret)	83
2004	Fluvial (fret)	1030
2004	Aérien (fret) et spatial	17

Les activités du transport, dans la NAF, sont classées en :

Transport de voyageurs :

Ferroviaire (voyageurs)
TCU
Routier (car)
Aérien (voyageurs)
Autre transport de voyageurs
Taxis

Transport de marchandises :

Ferroviaire (fret)
Routier de fret et services de déménagement
Par conduites
Maritime (fret)
Fluvial (fret)
Aérien (fret) et spatial

Autres services de transport :

Entreposage et manutention
Services auxiliaires
Organisation du transport de fret
Activités de poste et de courrier

2004	Entreposage et manutention	2116
2004	Services auxiliaires	1353
2004	Organisation du transport de fret	3321
2004	Activités de poste et de courrier	1569
2005	Ferroviaire (voyageurs)	7
2005	TCU	495
2005	Routier (car)	4790
2005	Aérien (voyageurs)	377
2005	Autre transport de voyageurs	855
2005	Taxis	29170
2005	Ferroviaire (fret)	17
2005	Routier de fret et services de déménagement	39705
2005	Par conduites	24
2005	Maritime (fret)	80
2005	Fluvial (fret)	998
2005	Aérien (fret) et spatial	20
2005	Entreposage et manutention	2116
2005	Services auxiliaires	1304
2005	Organisation du transport de fret	3275
2005	Activités de poste et de courrier	1631
2006	Ferroviaire (voyageurs)	6
2006	TCU	453
2006	Routier (car)	4643
2006	Aérien (voyageurs)	349
2006	Autre transport de voyageurs	854
2006	taxis	29150
2006	Ferroviaire (fret)	18
2006	Routier de fret et services de déménagement	38410
2006	Par conduites	25
2006	Maritime (fret)	80
2006	Fluvial (fret)	973

2006	Aérien (fret) et spatial	17
2006	Entreposage et manutention	2127
2006	Services auxiliaires	1230
2006	Organisation du transport de fret	3337
2006	Activité de poste et de courrier	1631
2007	Ferroviaire (voyageurs)	7
2007	TCU	487
2007	Routier (car)	4689
2007	Aérien (voyageurs)	524
2007	Autre transport de voyageurs	936
2007	Taxis	29557
2007	Ferroviaire (fret)	22
2007	Routier de fret et services de déménagement	38764
2007	Par conduites	26
2007	Maritime (fret)	85
2007	Fluvial (fret)	977
2007	Aérien (fret) et spatial	17
2007	Entreposage et manutention	2313
2007	Services auxiliaires	1298
2007	Organisation du transport de fret	3522
2007	Activités de poste et de courrier	1714
2008	Ferroviaire (voyageurs)	7
2008	TCU	499
2008	Routier (car)	4760
2008	Aérien (voyageurs)	521
2008	Autre transport de voyageurs	926
2008	Taxis	30117
2008	Ferroviaire (fret)	22
2008	Routier de fret et services de déménagement	39553
2008	Par conduites	28
2008	Maritime (fret)	88

2008	Fluvial (fret)	967
2008	Aérien (fret) et spatial	20
2008	Entreposage et manutention	2418
2008	Services auxiliaires	1340
2008	Organisation du transport de fret	3537
2008	Activités de poste et de courrier	1664
2009	Ferroviaire (voyageurs)	7
2009	TCU	492
2009	Routier (car)	4990
2009	Aérien (voyageurs)	538
2009	Autre transport de voyageurs	944
2009	Taxis	30875
2009	Ferroviaire (fret)	24
2009	Routier de fret et services de déménagement	40037
2009	Par conduites	29
2009	Maritime (fret)	110
2009	Fluvial (fret)	976
2009	Aérien (fret) et spatial	32
2009	Entreposage et manutention	2506
2009	Services auxiliaires	1481
2009	Organisation du transport de fret	3634
2009	Activités de poste et de courrier	1524
2010	Ferroviaire (voyageurs)	14
2010	TCU	495
2010	Routier (car)	5293
2010	Aérien (voyageurs)	581
2010	Autre transport de voyageurs	999
2010	Taxis	31381
2010	Ferroviaire (fret)	22
2010	Routier de fret et services de déménagement	40068
2010	Par conduites	46

2010	Maritime (fret)	128
2010	Fluvial (fret)	937
2010	Aérien (fret) et spatial	34
2010	Entreposage et manutention	2625
2010	Services auxiliaires	1713
2010	Organisation du transport de fret	3808
2010	Activités de poste et de courrier	1666
2011	Ferroviaire (voyageurs)	11
2011	TCU	515
2011	Routier (car)	5481
2011	Aérien (voyageurs)	587
2011	Autre transport de voyageurs	1035
2011	Taxis	31682
2011	Ferroviaire (fret)	25
2011	Routier de fret et services de déménagement	40136
2011	Par conduites	42
2011	Maritime (fret)	142
2011	Fluvial (fret)	915
2011	Aérien (fret) et spatial	42
2011	Entreposage et manutention	2810
2011	Services auxiliaires	1836
2011	Organisation du transport de fret	3873
2011	Activités de poste et de courrier	1624
2012	Ferroviaire (voyageurs)	13
2012	TCU	523
2012	Routier (car)	5739
2012	Aérien (voyageurs)	606
2012	Autre transport de voyageurs	1081
2012	Taxis	32743
2012	Ferroviaire (fret)	26
2012	Routier de fret et services de déménagement	40431

2012	Par conduites	46
2012	Maritime (fret)	148
2012	Fluvial (fret)	916
2012	Aérien (fret) et spatial	42
2012	Entreposage et manutention	2928
2012	Services auxiliaires	2018
2012	Organisation du transport de fret	3991
2012	Activités de poste et de courrier	1654
2013	Ferroviaire (voyageurs)	18
2013	TCU	533
2013	Routier (car)	6072
2013	Aérien (voyageurs)	668
2013	Autre transport de voyageurs	1153
2013	Taxis	33504
2013	Ferroviaire (fret)	34
2013	Routier de fret et services de déménagement	40689
2013	Par conduites	50
2013	Maritime (fret)	158
2013	Fluvial (fret)	901
2013	Aérien (fret) et spatial	47
2013	Entreposage et manutention	3005
2013	Services auxiliaires	2303
2013	Organisation du transport de fret	4077
2013	Activités de poste et de courrier	1678
2014	Ferroviaire (voyageurs)	18
2014	TCU	567
2014	Routier (car)	6810
2014	Aérien (voyageurs)	716
2014	Autre transport de voyageurs	1191
2014	Taxis	35260
2014	Ferroviaire (fret)	34

2014	Routier de fret et services de déménagement	41228
2014	Par conduites	61
2014	Maritime (fret)	174
2014	Fluvial (fret)	895
2014	Aérien (fret) et spatial	53
2014	Entreposage et manutention	3206
2014	Services auxiliaires	2515
2014	Organisation du transport de fret	4288
2014	Activités de poste et de courrier	1810

Entreprises françaises de transport: démographie et comptes

Évolutions

Début 2014, le nombre d'entreprises dans le secteur des « transports et entreposage » progresse de 4,1 % par rapport à début 2013. En 2014, les créations d'entreprises, hors micro-entreprises, sont très dynamiques (+ 14,2 %), les défaillances d'entreprises diminuent nettement (- 10,0 %). Sur l'ensemble du secteur, 2013 a été marquée par une faible croissance du chiffre d'affaires (+ 1,0 %) et une légère baisse de la valeur ajoutée brute (- 0,2 %). L'excédent brut d'exploitation a augmenté (+ 1,2 %) et l'endettement s'est poursuivi (+ 2,1 %).

Dans les transports routiers de fret et services de déménagement (TRM), le CA et la valeur ajoutée ont peu varié en 2013. En 2014, la valeur ajoutée brute pourrait reculer d'environ 1,1 %, l'EBE de 9,0 % et le taux de marge perdrait 0,7 point.

La production des entreprises de TCU continuerait d'augmenter en 2014.

En 2013, la production du secteur ferroviaire a progressé de 1,0 %.

Dans le transport maritime, la production a baissé (- 2,5 %) suite au recul du fret en lien avec la morosité des échanges internationaux. En 2014, la situation pourrait s'inverser.

La production des compagnies aériennes a peu augmenté en 2013 (+ 0,7 %). En 2014, leur activité diminue légèrement (- 0,4 % de passagers-kilomètres).

Le CA des sociétés d'autoroutes concédées est en hausse de 3,9 % en 2014, leurs investissements diminuent encore (- 26,6 %) et l'endettement se poursuit (+ 2,2 %).

Aéroports de Paris (ADP), la principale entreprise de services auxiliaires aériens, voit ses investissements nettement diminuer en 2014 (- 9,5 %) et sa dette financière à moyen et long termes continue de se creuser (+ 14,1 %).

Structures

Le secteur des « transports et entreposage » compte plus de 98 800 entreprises. Le taux de création d'entreprises (hors micro-entreprises) est proche de 8 %. Les micro-entreprises représentent près de la moitié des créations d'entreprises. Le taux de défaillance est de 1,8 %. Avec plus de 200 milliards d'euros de chiffre d'affaires, les entreprises de transport réalisent plus de 5 % du CA des entreprises françaises (hors agriculture).

Au sein des « transports et entreposage », le secteur du TRM représente près de 42 % des entreprises, emploie près de 26 % des salariés et réalise 21 % du CA.

Les entreprises du secteur ferroviaire réalisent 10,2 % du CA.

Les secteurs du transport maritime et du transport aérien de passagers représentent respectivement 6,5 % et 11,0 % de la production de l'ensemble des transports.

Le chiffre d'affaires des sociétés d'autoroutes concédées s'établit à 9,0 Md€.

Contenu

Ce chapitre décrit les évolutions des comptes des différents secteurs du transport et de l'entreposage entre 2012 et 2013 (voire 2014 quand les données sont disponibles).

Il donne par ailleurs un aperçu de la démographie d'entreprises en 2014

1. Démographie des entreprises

Début 2014, le secteur des transports et entreposage compte plus de 98800 entreprises (y compris micro-entreprises) soit 4,1 % de plus qu'au début 2013. En 2014, hors micro-entreprises, la création d'entreprises est très dynamique avec plus de 7800 entreprises soit + 14,2 % par rapport à 2013. La part des nouvelles immatriculations de micro-entreprises augmente nettement pour atteindre 47 % de l'ensemble des créations. Les défaillances diminuent nettement en 2014 (- 10 %) mais avec 1 800 unités restent à un niveau supérieur à celui de 2008 (1 670 défaillances).

Le nombre d'entreprises enregistre sa plus forte progression depuis huit ans

Entre le 1^{er} janvier 2006 et le 1^{er} janvier 2014, le nombre d'entreprises n'a cessé de progresser dans le secteur Transports et entreposage. La hausse en 2014 est cependant la plus forte (+ 4,1 %). Au total on dénombre 98 826 entreprises au 1^{er} janvier 2014.

Les plus fortes hausses proviennent des «autres services de transports» (+ 6,8 % en 2014). Pour la deuxième année consécutive, le transport de voyageurs compte un peu plus d'entreprises que celui du transport de marchandises (44 562 entreprises contre 42 445). Pour chacun des sous-secteurs, la hausse de 2014 est supérieure à celle en moyenne annuelle depuis 2008 : en particulier pour les « voyageurs» le différentiel est de trois points (+ 6,2 % contre + 3,2 %) avec un dynamisme particulier pour les transports par car.

Forte hausse des créations « classiques »

Le nombre de créations «classiques» (hors micro- entreprises) dans le secteur des transports et de l'entreposage, augmente de 14,2 % en 2014, avec 7 805 nouvelles entreprises, dépassant ainsi le record de 2008 (7592 entreprises créées). Le taux de création en 2014, à savoir le rapport entre le nombre de créations dans l'année et le nombre d'entreprises au début d'année, atteint 7,9 %.

Le plus grand pourvoyeur de créations en 2014 est le transport de voyageurs avec 4 248 nouvelles unités soit 767 créations de plus qu'en 2013 dont 167 dans les «Transports urbains et suburbains de voyageurs» et 572 dans les «Transports de voyageurs par taxis». Dans ce secteur le taux de création atteint 9,5 %. Cette forte augmentation provient des immatriculations d'entreprises de voitures de transport avec chauffeur (VTC), gelées par l'État en février 2014 suite au conflit avec les taxis, qui reprennent à partir du 1^{er} octobre, date d'entrée en vigueur de la loi Thévenoud sur les taxis et VTC.

Le transport de marchandises progresse moins fortement que le transport de voyageurs mais se redresse néanmoins de 6,8 % après la forte baisse de 2013 (- 18,8 %). Dans les «Transports routiers de fret de proximité» on dénombre 162 créations en plus par rapport à 2013.

Dans les « Autres services de transport» les créations « classiques» sont moins dynamiques que les années précédentes.

Dynamisme encore plus marqué que les années précédentes du micro-entrepreneuriat

Excepté en 2011, le nombre des nouvelles immatriculations de micro-entreprises progresse chaque année et dope ainsi les créations d'entreprises depuis 2009. En 2014, les nouvelles micro-entreprises sont presque aussi importantes que les créations classiques (respectivement 6 998 et 7 805 unités) : la part des créations de micro-entreprises dans l'ensemble des créations (47,3 %) se rapproche de celle de l'ensemble des secteurs principalement marchands (51,5 %), gagnant 9,8 points en un an (contre seulement 0,4 point pour l'ensemble de l'économie marchande).

En 2014, le nombre de nouvelles micro-entreprises augmente de 70 %. Comme pour les créations «classiques» la hausse du nombre de nouvelles micro- entreprises est particulièrement sensible chez les taxis (3,6 fois plus de nouvelles immatriculations, de 988 unités en 2013 à 3 597 en 2014) du fait des très nombreuses immatriculations de VTC. Le secteur « Transports routiers de fret de proximité» enregistre aussi une forte croissance: les nouvelles immatriculations 2014 sont plus de deux fois supérieures à celles de 2013. De même, on observe un doublement des créations de micro-entreprises dans le secteur « Autres activités de poste et de courrier».

La majorité des créations, «classiques» ou pas, s'observe principalement au quatrième trimestre et en Ile-de-France.

Net recul des défaillances d'entreprises

En 2014, 1 802 défaillances sont prononcées soit un net repli par rapport à 2013 (- 10,0 %). Le taux de défaillance est de 1,8 % marquant ainsi une baisse sensible puisqu'il était supérieur à 2 % les années précédentes. Cette diminution des redressements judiciaires se confirme dans tous les grands secteurs (voyageurs, fret, autres services). Elle est particulièrement nette dans les « Transports routiers de fret et services de déménagement », qui représentent les trois quarts des défaillances des transports, avec 156 défaillances de moins qu'en 2013. Les plus importantes défaillances sont celles de l'Union des coopérateurs d'Alsace (entreposage et stockage non frigorifique, 2700 employés et un CA de 493 M€ en 2010) et de la Société nationale maritime Corse Méditerranée (SNCM, transports maritimes et côtiers de passagers, 2 100 salariés et 191 M€ de CA en 2012).

2.1. Comptes des entreprises de transport

[partie complétée ultérieurement]

2.2 Entreprises de transport routier de marchandises (TRM)

[partie complétée ultérieurement]

2.3 Entreprises de TRM dans l'UE élargie de 2012

[partie complétée ultérieurement]

2.4 Entreprises de messagerie et du fret express

[partie complétée ultérieurement]

2.5 Entreprises de transport collectif urbain

[partie complétée ultérieurement]

2.6 Entreprises ferroviaires

[partie complétée ultérieurement]

2.7 Entreprises de transport fluvial

[partie complétée ultérieurement]

2.8 Entreprises de transport maritime

[partie complétée ultérieurement]

2.9 Compagnies aériennes françaises

[partie complétée ultérieurement]

3.1. Sociétés d'autoroutes concédées

[partie complétée ultérieurement]

3.2 Aéroports de Paris (ADP)

[partie complétée ultérieurement]

Source : RéférenceS, Juillet 2015, Les comptes des transports en 2014
Commissariat Général au développement durable-Service de l'observation et des statistiques

Base de données Salariés

Nom	Prénom	Site	Service	Adresse	CP	Ville	N° de poste
DUPONT	Sylvie	Amiens	production	6 rue de la croix	80000	Amiens	45.26
DURAND	Gérard	Amiens	commercial	7 rue de la Grange	80730	Saveuse	45.21
MABRET	Philippe	Amiens	financier	21 rue Mozart	80000	Amiens	43.21
MAISON	Hélène	Paris	commercial	12 rue Tronchet	75008	Paris	32.10
ROBIER	Pascal	Vitry sur Seine	commercial	235 boulevard Saint-Pierre	94400	Vitry sur Seine	56.10
MAOUN	Mohamed	Vitry sur Seine	production	28 avenue Madeleine	94140	Alfortville	56.11
TROIBAL	Isabelle	Paris	administratif	126 boulevard Malesherbes	75017	Paris	32.11
BINOUL	Evelyne	Amiens	production	96 rue Gustave Flaubert	80470	Saint-Sauveur	45.22
TROIGLETTE	Micheline	Vitry sur Seine	administratif	18 rue Thiers	94320	Thiais	56.12
LEVY	David	Paris	financier	14 rue de la Paix	75008	Paris	32.12
TRIVIERS	Kevin	Amiens	production	75 rue des roulettes	80480	Salouël	45.20
ALFORTY	Louise	Amiens	production	56 rue des cîmes	80730	Saveuse	45.19
SAMOSA	Tom	Amiens	administratif	10 rue des cerisiers	80330	Cagny	45.18
SIMON	Nathalie	Amiens	commercial	2 rue du souvenir	80330	Cagny	45.17
PONTEMAN	Didier	Vitry sur Seine	production	85 rue du Nord	94800	Villejuif	56.13
TROFFIER	Patrick	Amiens	production	86 rue des Papillons	80730	Saveuse	45.24
VIRANGIER	Lucie	Amiens	production	121 rue du Mênil	80000	Amiens	45.25
DE LA MOTTE SAINT-PIERRE	Isabelle	Paris	commercial	15bis rue du Chemin Vert	75011	Paris	32.13
MAHINEUX	Jean-Pierre	Paris	financier	12 rue Notre Dame de Lorette	75009	Paris	32.14
TRAVIER	Sylvain	Amiens	production	58 rue de Tocqueville	80730	Dreuil-lès-Amiens	45.10
VIERRA	François	Amiens	production	3 boulevard du Palais	80000	Amiens	45.30
CHEVIN	Jean-Paul	Vitry sur Seine	production	52 rue des saules	94800	Villejuif	56.15
DRAVIER	Christine	Vitry sur Seine	financier	38 rue de la Gare	94700	Maisons Alfort	56.17
VIRANGIER	Axel	Vitry sur Seine	production	45 rue Alexandre Dumas	94400	Vitry sur Seine	56.18
VOITAU	Christine	Vitry sur Seine	production	122 rue de la Grande Truanderie	94800	Villejuif	56.14
GRIGNON	Lise	Amiens	production	28 avenue Pasteur	80470	Saint-Sauveur	45.11
RICHET	Pascale	Vitry sur Seine	production	74 avenue Charle de Gaulle	94400	Vitry sur Seine	56.20
BIBOUN	Fatima	Amiens	production	11 rue de la Victoire	80730	Dreuil-lès-Amiens	45.28
GRAND	Désiré	Vitry sur Seine	production	30 rue de l'Étoile	94140	Alfortville	56.19
TILLIER	Vanessa	Amiens	production	13 rue Lévy	80730	Saveuse	45.27